

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - JUILLET 2022

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Affaires nationales	1
▶ Diplomatie	7
DROITS HUMAINS – GOUVERNANCE	8
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	8
▶ Justice, prisons	9
▶ Gouvernance	11
▶ Migrations	12
▶ Droits des femmes.....	12
▶ Droits de l'enfant.....	13
▶ Education, université	13
▶ Santé, Covid-19	13
▶ Médias, accès à l'information, réseaux sociaux	14
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	15
▶ Ressources naturelles, environnement	15
▶ Foncier, agri-business, aménagements	17
▶ Economie - Social.....	18
▶ Coopération, bailleurs de fonds	20

POLITIQUE

▶ Affaires nationales

07/07 - « Refuser la tentation de la crise », titre Tribune dans son édito signé Ndimby A¹. « Si un artiste-peintre pouvait décrire Madagascar aujourd'hui, on y trouverait entre autres : grèves, invasion de criquets, famine, banditisme hors de contrôle, délestages d'électricité, coupures d'eau, inflation généralisée, corruption, décisions de justice injustes.... A ceci s'ajoutent tous les scandales qui ont émaillé les trois premières années du mandat présidentiel. Les dizaines de kilos d'or qui passent les frontières ou s'évaporent des coffres-forts ; l'euthanasie d'Air Madagascar à cause de l'incompétence et de la voracité ; les diverses affaires (bonbons sucettes, paniers garnis, écrans plats) ; le comportement de certains ministres et de leurs proches qui désacralisent l'honorabilité de fonctions censées être réservées aux "meilleurs d'entre nous." Il y a aussi des actes qui ont détourné du régime même ceux qui étaient disposés à lui accorder le bénéfice du doute, voire un cautionnement initial béat : les manigances de prestidigitateur pour tenter de faire du CVO ce qu'il n'était pas, y compris à l'échelle africaine ; les polémiques autour des projets présidentiels tels que Tanamasoandro et le téléphérique ; et surtout la construction illégitime et sacrilège du Colisée dans l'enceinte du Rova d'Antananarivo. En un mot comme en mille : le werawera ne suffit pas quand il est confronté à la réalité des faits. (...) Dans cette atmosphère délétère, certains opposants pourraient avoir des velléités de capitaliser cette vague croissante de contestation et provoquer une crise politique. (...) On sait toutefois quelles sont les conséquences de comportements de voyous politiques tels que coups d'État ou crises politiques. Jusqu'à aujourd'hui, nous payons les conséquences des crises de 2009 et de 2002 sur tous les plans (politiques, économiques et civiques). (...) Il est primordial de souligner que dans son état actuel, le pays ne peut se permettre un nouvel acte immature qui ne considérerait que l'effet immédiat sans se préoccuper des conséquences futures. (...) Toutes les forces vives de la nation (institutions, classe politique, raiamandreny, milieu économique, société civile, monde universitaire, Églises etc.) doivent donc s'unir pour agir et refuser la nouvelle

¹ <https://www.madagascar-tribune.com/Il-faut-sauver-la-Republique.html>

crise qui pend à notre nez, et pour laquelle plusieurs s'activent. En d'autres termes, exiger du pouvoir et de l'opposition le respect du calendrier électoral et un processus menant à l'organisation d'élections sereines et propres en 2023. (...) Il ne s'agit pas de sauver le soldat Rajoelina, dont le sort ne nous préoccupe pas vraiment, mais de sauver la République et lui éviter de tomber encore plus bas. »

02/07 - Reprise des délestages, piètre qualité des services de la Jirama, hausse prochaine des prix des carburants. Ces sujets, qui suscitent la grogne des ménages, reviennent en force au Parlement. Pour sa présidente, Christine Razanamahasoa, si la situation traîne à être résolue, des déboires politiques sont à craindre pour la majorité à l'approche de l'échéance présidentielle. La hausse des frais de transports guette également les ménages. Le redressement judiciaire d'Air Madagascar constitue un autre défi à relever. La hausse annoncée des prix des carburants va doper l'inflation qui rend déjà nerveux les ménages. « *Elle peut créer une psychose* », soutient Christine Razanamahasoa.

04/07 - Négociations tendues concernant l'augmentation des tarifs de l'électricité pour les entreprises, entre le secteur privé et la Jirama. Celle-ci a annoncé aux différents groupements du secteur privé une hausse de 80 % à 100 % du prix de l'électricité pour ce mois de juillet. Les patrons demandent qu'on redresse la compagnie sans mettre en péril les entreprises, les emplois et l'économie du pays. La nouvelle grille tarifaire a été rejetée en bloc. « *Une hausse aussi importante de façon si soudaine, ce n'est pas possible et c'est inacceptable* », s'indignent-ils. Hery Lanto Rakotoarisoa, président du Groupement des entreprises franches et partenaires, évoque le cas des industries lourdes comme la cimenterie ou le textile, grandes consommatrices d'énergie, qui perdront avec ces tarifs toute compétitivité : « *Dans le textile, explique-t-il, nous sommes notamment en compétition avec l'Île Maurice ou l'Éthiopie, des pays qui soutiennent leur industrie en subventionnant l'électricité. (...) Il faut identifier les secteurs qui sont très sensibles à ce type de tarif pour les ménager. Nous sommes à la disposition de l'État et des bailleurs de fonds pour essayer de trouver la solution la plus acceptable pour essayer de ménager l'économie malgache.* » Les discussions doivent se poursuivre entre le secteur privé, la Jirama, l'État malgache et la Banque mondiale. Cette dernière, qui finance un projet d'amélioration du fonctionnement du secteur de l'électricité, recommande cette nouvelle grille tarifaire. Ces tarifs doivent contribuer à rétablir l'équilibre financier et opérationnel de la Jirama, criblée de dettes et confrontée ces dernières semaines à des difficultés pour fournir de l'électricité.

11/07 - 500 milliards Ar de factures impayées par 2 000 gros clients de la Jirama. Les agents de la compagnie procèdent à la coupure du courant dès que les simples abonnés ne parviennent pas à régulariser leurs factures au-delà d'un certain délai mais cette procédure n'est pas appliquée aux gros clients. « *Ils sont pour l'heure au nombre de 2 000, y compris l'administration et ses organismes rattachés. Depuis 2017, leurs factures impayées s'élèvent à peu près à 500 milliards Ar* », a révélé Randrianarivelo Mario, secrétaire général de l'intersyndical de la Jirama. « *La majorité de ces gros clients sont des entreprises qui opèrent à Antananarivo. Des lettres d'avertissement leur ont été envoyées mais sans suite. Des agents de la Jirama procèdent ensuite à la coupure du courant mais il y a des interventions en haut lieu au sein de l'entreprise pour remettre en marche les compteurs de ces gros clients insolvable* », dénonce-t-il. Face à cette situation, l'intersyndical réclame la démission des dirigeants.

09/07 - Les dirigeants de la Jirama sommés de toutes parts à trouver des solutions. Outre la grogne des consommateurs par rapport aux multiples coupures et à la hausse des factures, malgré la médiocrité des services offerts, Andry Rajoelina et les intersyndicales montent également au créneau. « *Le président de la République est sensible à ces coupures, à la hausse des factures* », rapporte l'ancienne ministre de l'environnement, directrice de cabinet de la présidence, Baomiatotse Vahinala Raharinirina. « *Outre la mauvaise gestion, il y a également les vols de carburant et d'électricité à travers les branchements illicites* », dénonce-t-elle. Une *task force* sera ainsi mise en place pour effectuer des recouvrements « *intensifs et rapides* », selon Solo Andriamanampisoa, président du conseil d'administration, qui évoque plus de 300 milliards Ar de manque à gagner. Rivo Radanielina, DG par intérim, parle d'une perte annuelle de 100 milliards Ar à cause des vols et des fraudes. À cette somme s'ajoutent plus de 200 milliards de créances. L'éventualité de l'existence de complicités ou de corruption en interne concernant les fraudes et les vols est prise au sérieux. *L'Express* rappelle que « *la société se permet encore de partager des primes de résultats malgré le gouffre financier. Pire, elle se permet encore le luxe d'organiser des futilités, des achats de voitures de luxe pour mieux saigner à blanc la trésorerie. (...) On se demande d'ailleurs pourquoi les dirigeants de la Jirama se bousculaient au portillon pour le poste de DG il y a deux ans alors qu'ils savaient que la santé financière de la Jirama était très précaire. Quand on voit toutes les largesses qu'ils s'accordent on comprend mieux les motivations des uns et des autres.* »

16/07 - Le chef de l'Etat déclare que l'Etat ne va plus subventionner la Jirama. La société devra s'engager à trouver des solutions à court terme pour redresser sa situation. Rappelant que seulement 15 % de la population est raccordée au réseau, le pouvoir déclare vouloir subvenir aux besoins des 85 % qui ne sont pas

desservis. Pour ce faire, il annonce vouloir allouer une partie de la subvention accordée par la Banque mondiale à la fourniture de kits solaires à plus de la moitié de la population.

20/07 - Jirama : le DG par intérim, Rivo Radanielina, dément toutes poursuites et enquêtes judiciaires, alors qu'il a fait l'objet d'une interdiction de sortie du territoire le 1er juillet. Une mesure administrative qui a fuité dans la presse mais qui serait déjà levée. La Jirama indique que des « *actions ont été entreprises pour dénoncer une telle diffamation à l'encontre de son dirigeant* », suspecté par l'opinion de détournements. Selon *La Gazette*, Rivo Radanielina aurait tenté de s'enfuir à l'étranger le 1 juillet avec ses fils et son épouse et aurait été intercepté à l'aéroport. Il aurait affirmé vouloir emmener sa femme à l'étranger pour une raison médicale.

02/07 - La hausse des prix des carburants est inéluctable. Annoncée par l'exécutif depuis plusieurs semaines pour préparer la population, déjà étranglée par l'inflation, les autorités n'ont pourtant pas chiffré la hausse, ni donné de date précise - si ce n'est qu'elle est attendue pour le mois de juillet. La tension est palpable. Les automobilistes font des stocks. La vente de carburant dans des jerricans supérieurs à 25 litres a été interdite. Le blocage des prix à la pompe depuis 2019 entraîne une hausse des arriérés de l'État envers les pétroliers – les prix sont subventionnés – et la dette se creuse. Dans un pays où 80 % de la population vit avec moins de deux euros par jour, les prix de l'eau et de l'électricité avoisinent ceux de la France. Les négociations entre les sociétés pétrolières et l'État continuent, elles portent sur le montant précis des arriérés à payer et sur le niveau de la hausse des prix. Christine Razanamahasoa, présidente de l'Assemblée, a demandé à l'exécutif qu'il fasse preuve de plus de transparence afin de préparer l'opinion. Jusqu'ici, toutefois, aucune communication officielle n'ose aborder franchement la question. Les chiffres que véhiculent les rumeurs effraient l'opinion. Une hausse brutale du carburant qui emportera dans son sillage le coût de la vie risque d'être explosive, à l'approche de la présidentielle de 2023.

07/07 - Hausse du prix des carburants - Andry Rajoelina tergiverse. Annoncée au mois d'avril, la hausse n'est pas encore effective. Entre les inquiétudes des usagers et la hâte des pétroliers d'appliquer enfin la vérité des prix, la situation semble bloquée. Comme le ministre de l'énergie et des hydrocarbures, Andry Ramaroson, l'a déjà indiqué, « *plusieurs scénarios sont proposés sur la table de négociation* ». Que ce soit pour une hausse immédiate ou pour une hausse étalée dans le temps, les impacts risquent d'être lourds. Le moindre mal pour l'État serait de subventionner les compagnies pétrolières et de supporter avec ses fonds propres la hausse pour que ses impacts soient moindres pour la population. Mais les partenaires techniques et financiers mettent la pression sur la régularisation, voire la limitation des soutiens à accorder aux pétroliers. De plus, l'État manque de moyens pour choisir cette voie. L'État aurait proposé aux pétroliers de reconsidérer leurs marges et de limiter la hausse au minimum pendant un certain temps mais ils s'y refusent. La hausse est pourtant imminente.

08/07 - Hausse des prix des carburants : velléités de troubles dénoncées par Jean Nirina Rafanomezantsoa. Le médiatique président d'associations œuvrant dans les œuvres sociales monte au créneau pour fustiger « *les arrière-pensées politiques* » de certains, qui « *veulent profiter de cette hausse des prix des carburants pour semer des troubles* ». La flambée des prix à la pompe est « *incontournable et la solution n'est pas politique* » martèle-t-il.

11/07 - « L'objectif est de pouvoir appliquer la hausse [des carburants] d'une manière raisonnable afin de veiller aux intérêts de la population » lance la présidence de la République. La crainte d'une explosion sociale est dans tous les esprits. Et la « *menace est déjà réelle* », soutient Hery Rason, directeur exécutif de l'ONG Ivorary. La société civile « *recommande le renforcement de la transparence dans le secteur énergétique, la mise en place de filets sociaux pour les plus démunis et une attention particulière afin d'épargner les transports publics* » face à la menace de flambée des prix. Les pistes de résolution avancées par les acteurs convergent de façon à éviter que « *la situation dégénère car si l'État ne parvient pas à maîtriser la situation, l'explosion deviendra une réalité* ». Le cas sri lankais a animé les débats sur les réseaux sociaux depuis la chute de Gotabaya Rajapaksa. Dans ce pays insulaire, la crise économique a conduit à la ruine du pouvoir politique.

Le prix du litre du gasoil passe de 3 400 à 4 900 Ar (+44,1 %), et le litre du super de 4 100 à 5 900 Ar (+43,9 %). La décision a été prise à l'issue d'une réunion de concertation entre l'Etat et le groupement des pétroliers.

« **Pour l'heure, les tarifs appliqués ne représentent pas encore les prix véritables du marché.** Ils ont été définis suivant les possibilités des caisses de l'Etat et celles des compagnies pétrolières », a précisé le ministre, Andry Ramaroson. Une manière d'indiquer que les carburants restent subventionnés. Questionné sur la vérité des prix, le montant des subventions allouées et les arriérés de l'Etat vis-à-vis des pétroliers, Andry Ramaroson a refusé de donner une réponse. « *Nous respectons la transparence, mais le peuple n'a pas besoin de ces détails sur les subventions et le passif vis-à-vis des pétroliers. Nous pourrions en reparler plus*

tard », a-t-il martelé. Dans la foulée de la hausse du prix des carburants, les frais de transport de personnes pour les zones nationales ont connu une hausse de 45 à 100 %, suivant les destinations. Les impacts de la hausse historique actuelle risquent d'être sans précédent et pourraient conduire à une spirale hyper-inflationniste.

14/07 - Subvention des prix à la pompe - Les dettes de l'Etat aux pétroliers s'élèvent à 550 milliards d'Ar en six mois, a révélé la directrice de cabinet de la présidence de la République, Vahinala Baomiatotse Raharinirina. Dans sa note de conjoncture de 2019, la Banque mondiale affirmait déjà qu'une subvention universelle au carburant est une politique régressive qui profite aux nantis. Les épisodes précédents de subventionnement ont eu des succès limités, l'État ne disposant pas des ressources suffisantes pour leur financement, d'après la Banque. Sur les 100 millions de litres de carburants dont Madagascar a besoin chaque mois, 55 millions doivent être vendus à perte par les stations-services. L'Etat doit en outre prendre en charge la distribution des carburants dans les régions. Sur un an, les subventions au secteur pétrolier correspondent à la totalité du budget des 30 ministères dans le cadre du Programme d'investissement public (PIP).

14/07 - Face aux éventuelles conséquences de la hausse des prix des carburants, les autorités sont sur le qui-vive. Dans une vidéo publiée sur la page *Facebook* du ministère de l'intérieur, le ministre a appelé les représentants de l'État à veiller au respect de l'ordre public. Serge Zafimahova, analyste politique, considère que le risque de troubles sociaux est à prendre au sérieux, d'autant plus que jusqu'à présent aucun décret n'a été pris en application de la hausse des salaires annoncée par le chef de l'Etat. Une hausse brutale des prix des produits de première nécessité est redoutée dans certaines régions.

16/07 - « Il n'y aura plus de hausse des prix du carburant à Madagascar », a laissé entendre Andry Rajoelina. Le chef de l'Etat affirme avoir trouvé la solution. Le coût du baril avec lequel Madagascar aurait fixé le prix à la pompe actuellement serait de 117 dollars. « *Il aurait fallu que nous trouvions du carburant moins cher, à moins de 100 dollars, et au moment où nous avons fixé les prix avec les compagnies pétrolières, nous avons reçu une offre à 89 dollars le baril* », a-t-il indiqué. Si cette offre avantageuse se confirme, elle permettra de stabiliser les prix à la pompe. « *Jusqu'ici, Madagascar importe ses produits pétroliers raffinés depuis les pays arabes* », a confirmé l'Office malgache des hydrocarbures (OMH). Un choix stratégique en raison de la proximité géographique de Madagascar avec ces pays producteurs. Le président de la République n'a pas révélé depuis quel pays Madagascar va importer prochainement ces carburants moins chers.

02/07 - Haute Cour de Justice : 12 dossiers bloqués au niveau de l'Assemblée. Les 60 jours de la session ordinaire se sont écoulés et aucune décision n'a été prise par les députés. Honoré Tsabotokay, président de la commission spéciale, s'est désolé de cette situation. Selon lui, « *le travail de commission sur les 12 dossiers a été bien réalisé mais c'est au niveau de la prise de décision qu'a eu lieu le blocage, bien que le dossier ait été mis à l'ordre du jour.* » Le premier dossier relatif à la mise en accusation devant la HCJ a été déposé à l'Assemblée par la commission le 14 décembre 2020. Un an et demi après, la HCJ n'est pas encore opérationnelle alors que ses membres continuent à percevoir leurs avantages. La procédure menant à la prise de décision par l'Assemblée reste complexe : elle exige une majorité qualifiée des 2/3 des membres alors que l'absentéisme est très élevé. A défaut, l'arrêt des poursuites est prononcé, ce qui favorise le classement sans suite des dossiers.

05/07 - La CENI lance le processus de refonte de la liste électorale. Il devrait prendre fin le 10 juin 2023, avant la présidentielle. Les opérations de recensement des électeurs devraient débiter le 1er octobre pour une durée de huit mois. Les agents feront le recensement dans chaque foyer et en cas d'absence ou autres raisons qui ne permettent pas l'inscription, les potentiels électeurs devront se déplacer au niveau des fokontany pour s'inscrire. Et s'ils n'ont pas pu effectuer cette démarche, ils pourront rejoindre des « *guichets uniques* ». La CENI a évalué à 50 milliards Ar le budget nécessaire. La loi de finances rectificative, récemment adoptée, ne lui alloue que 43,5 millions. Les partenaires techniques et financiers devront être mis à contribution, bien qu'un communiqué de presse de la délégation de l'UE du mois de mai ait souligné qu'« *une priorité devrait être donnée à l'indépendance financière effective de la CENI* ».

06/07 - Le député Siteny Randrianasoloniaiko, premier questeur de l'Assemblée et président de l'Union Africaine de judo, a déclaré qu'il réfléchissait à sa candidature pour la présidentielle de 2023. Il évoque la nécessité d'une troisième voie et d'une décentralisation pour le pays. Le député de Toliara a également précisé que même s'il appartient à la plateforme IRD, il n'est pas membre du TGV, parti fondé par Andry Rajoelina. Sans avoir rallié l'opposition il se dit sensible à certains appels.

07/07 - Courses aux œuvres sociales pour les députés. Depuis début juin et avec la célébration de la fête nationale, les députés, toutes tendances confondues, effectuent des actions de bienfaisance dans les quartiers populaires de la capitale. Une manière d'entretenir les relations avec les électeurs, note *Midi*. « *Bien que les députés ne brillent pas souvent dans les débats pour l'adoption de certaines propositions de loi et que le*

Parlement soit fréquemment taxé de boîte aux lettres, (...) ils excellent dans l'art de distribuer parcimonieusement, surtout avant la période électorale. (...) La fin de mandat approche à grands pas pour les élus. Si certains se sont totalement éclipsés après leur élection pour n'apparaître que maintenant, d'autres ont continué à multiplier les sorties médiatiques et ont profité des difficultés de la vie quotidienne pour distribuer des vivres et marquer des points. »

14/07 - La représentation de la Banque mondiale dément l'information l'accusant d'avoir réclamé la mise en place d'un gouvernement de transition. Elle soutient que « *notre représentante pays, Marie-Chantal Uwanyiligira, ni aucune personne de l'institution, n'a jamais fait cette déclaration diffusée sur les réseaux sociaux. Notre mission est d'accompagner les pays à travers des soutiens techniques et financiers pour lutter contre la pauvreté* » La publication a fait le buzz sur Facebook. Très vite, son auteur a présenté ses excuses auprès de la représentante de la Banque, évoquant un malentendu. Selon ses explications, il s'agissait d'une question et non d'une affirmation. Des observateurs soupçonnent une manœuvre politique. Depuis quelques temps en effet, l'opposition multiplie les déclarations réclamant la tenue d'une concertation nationale dont l'objectif serait de mettre en place un gouvernement d'union nationale.

18/07 - Le parti HVM de Hery Rajaonarimampianina condamne les agissements d'Andry Rajoelina lors de son déplacement à Mandoto. Il lui est reproché d'avoir mobilisé les services de l'Etat et mis à mal la neutralité de l'administration au bénéfice de manifestations qui relèvent de sa campagne électorale avant l'heure, en vue de la présidentielle de fin 2023. « *Les fonds publics ne doivent en aucun cas servir une entité politique et encore moins à mener des actions de campagne électorale. Le HVM exhorte la communauté internationale à redoubler de vigilance et à ne pas se constituer en complice des injustices portant atteinte à la démocratie.* » La HCC et à la CENI sont invités à mettre un terme à ces pratiques et à sanctionner les auteurs de ces actes délictueux, contraires à la Constitution.

19/07 - Les chefs d'Eglises du FFKM abordent dans un communiqué les questions de l'insécurité, de l'inflation et de la hausse des prix des carburants, sources de « souffrances pour les familles ». Une fois de plus, ils dressent un tableau sombre de la situation nationale. Pour y faire face, les chefs religieux veulent promouvoir le « *dialogue et un élan de solidarité* » et demandent aux responsables politiques de cesser de véhiculer « *des accusations et des provocations* ». Le FFKM appelle les « *autorités à réduire les dépenses et les événements futiles* ».

Pour La Gazette, « Le FFKM ose donner des leçons au régime et à la population. Face au contexte de crise actuelle, le FFKM s'est encore une fois exprimé comme moralisateur, en parlant pour ne rien dire. (...) Le message est d'une banalité sans nom qui n'apporte aucune solution et tend plutôt vers une accusation de la population et du régime comme responsables de la situation au pays. Rappelons cependant que ces membres du FFKM sont les premiers qui s'enrichissent aux dépens de la population. En effet, ils sont exonérés de taxe, donc ils amassent des millions sans rien rendre à l'Etat »

21/07 - Le Système des Nations unies (SNU) prône la stabilité politique. « *La question de la stabilité politique fait partie des conditions sine qua non du développement* », a souligné Issa Sanogo, coordonnateur résident lors de la présentation du rapport d'activité 2021 des agences onusiennes à Madagascar. Une manière d'inviter les acteurs politiques à éviter toutes actions qui pourraient engendrer des troubles et remettre ainsi en cause les efforts de développement. « *Le SNU prône la stabilité politique, le SNU prône la bonne gouvernance, Le SNU prône la participation citoyenne à la vie démocratique de façon inclusive* », a lancé Issa Sanogo. Et cela dans le contexte politique actuel de la Grande île, dont la stabilité pourrait être fragilisée par l'inflation. La bonne gouvernance, a-t-il ajouté, se concrétise par une gouvernance apaisée, efficace et respectueuse des droits humains. Le diplomate a également insisté sur la bonne gestion des crédits alloués au pays dans une conjoncture internationale où les ressources se font de plus en plus rares. « *La bonne gestion des ressources disponibles devient un impératif* », a indiqué le coordonnateur, précisant que « *les ressources externes se faisant rares, les pays doivent de plus en plus mobiliser les ressources internes* », lesquelles « *doivent être mieux utilisées* ». Le PNUD s'engage à mener des actions en matière de prévention d'une éventuelle détérioration du climat politique. Un système d'alerte précoce pour la prévention des conflits serait déjà opérationnel.

23/07 - Les partis de l'opposition regroupés au sein du RMDM ont annoncé la tenue d'une manifestation politique dans l'enceinte du Magro de Behoririka, propriété de Marc Ravalomanana, dans la matinée du 23 juillet. « *L'objectif non dévoilé de cette manifestation serait le renversement du régime et la remise au pouvoir de Marc Ravalomanana, écrit Tribune. Les organisateurs envisageraient de conduire les manifestants sur la place du 13-Mai, lieu habituel des mouvements ayant conduit au renversement des régimes politiques* ». Les organisateurs affirment avoir obtenu l'autorisation de tenir leur meeting à l'intérieur de cette enceinte privée. Les forces de l'ordre ont investi en nombre le centre-ville pour prévenir tout mouvement de population et bloquer les accès au lieu du meeting. Outre les militaires et les gendarmes armés de matraques,

des blindés et plusieurs camions remplis d'hommes en treillis et armés de lances lacrymogènes ont été positionnés.

Deux leaders de l'opposition présents à Behoririka ont été arrêtés par des éléments cagoulés des forces de l'ordre : Tahiry Ny Rina Randriamasinoro, secrétaire général du TIM, et Jean Claude Rakotonirina, coordinateur national du parti. Les deux hommes ont été amenés à la brigade criminelle pour audition. Ils ont été libérés dans la soirée. Quelques centaines de manifestants sont restés bloqués par les forces de l'ordre en dehors de l'enceinte du Magro, local où ils souhaitaient se réunir. Ils n'ont pas voulu quitter les lieux, tout en réclamant la libération de leurs compagnons de lutte. Le président du parti Natoria, membre de la plateforme de l'opposition déclare à RFI : « *Quand même, on ne peut pas nous empêcher de dire que la vie est très chère, on ne va pas s'arrêter pour dire ça ! On ne va pas s'arrêter pour dire que le litre de l'huile est trop cher ! Regardez, on n'a pas de poignards ni de bâtons, on n'a rien. On veut tout simplement discuter, mais on nous empêche de rentrer* ». Nous ne sommes pas contre les gendarmes et les militaires qui sont là. Nous sommes contre ceux qui donnent des ordres pour qu'on empêche les Malgaches de parler. On empêche les Malgaches de manger. On empêche les Malgaches de circuler. Nous ne sommes pas d'accord. Nous voulons de la démocratie chez nous. », lance Alain Andriamisezza, vice-président de la plateforme RMDM. Suite à l'arrestation, de Rina Randriamasinoro et de Jean-Claude Rakotonirina, l'ancien président et président du RMDM dénonce une violation de la Constitution et un non-respect des droits humains. Marc Ravalomanana parle d'un terrorisme d'État. « *Le développement du pays ne peut se faire que dans un climat d'apaisement et de dialogue. Nous avons maintes fois appelé à la tenue d'une concertation nationale mais les dirigeants font la sourde oreille* », -t-il regretté. Marc Ravalomanana appelle à la prise de responsabilité des Malgaches. Il demande également à la HCC de réagir.

Le préfet de police, Angelo Ravelonarivo, a fait savoir que cette « réunion est irrégulière parce que la plateforme n'a pas déposé de demande d'autorisation de manifester auprès de la préfecture », précisant que le quartier de Behoririka n'était « *pas adéquat* » et qu'un autre lieu, le Magro Tanjombato, en périphérie de la capitale, avait été proposé au RMDM. Pour leur part, les partisans du pouvoir se sont relayés sur les réseaux sociaux pour appeler l'opposition à cesser les « *manœuvre de déstabilisation et attendre la prochaine élection présidentielle en 2023.* »

La conjoncture actuelle ne doit pas servir de motif ni pour un usage abusif des pouvoirs publics, ni pour semer des troubles à l'ordre public, indique le parti MMM de Hajo Andrianainarivelo, dans une position qui se veut équilibrée. Le parti condamne tout acte de provocation perpétré sur l'ensemble du territoire et souligne que le respect des institutions et des lois en vigueur sont incontournables afin de préserver l'ordre et éviter toute sorte de dérives. Le parti exprime par ailleurs son désaccord face à toute tentative d'obstruction à la liberté d'expression. Il soutient que la manifestation pacifique est un droit fondamental pour tous les malgaches lorsque ces derniers jugent nécessaires d'interpeller leurs dirigeants sur les maux qu'ils doivent surmonter au quotidien

28/07 - L'Express écrit : « *Une concertation nationale, une de plus, une de trop. Voilà l'issue proposée par l'opposition pour sortir de ce qu'elle qualifie d'impasse du pouvoir. Un procédé classique qui a fait ses preuves dans le passé et qu'on tente de remettre au goût du jour chaque fois qu'il y a une odeur de crise. L'objectif est d'obtenir une redistribution des cartes et faire partie d'un gouvernement de transition, d'union nationale, et peut-être de pouvoir contrôler le processus électoral. Des concertations nationales on en a fait des dizaines ces trente dernières années sans qu'elles aient apporté une stabilité politique et le développement. L'opposition n'a pour le moment aucune proposition pour sortir le pays du marasme dans lequel il est enlisé. C'est surtout une opposition de circonstance dont le programme est fondé sur les bévues du pouvoir.* »

26/07 - Arrestations des leaders du TIM : le HVM évoque un « terrorisme d'État » qui fait usage « des forces de l'ordre et de la justice à des fins d'oppression ». Le parti de Hery Rajaonarimampianina qui a pris part à la manifestation condamne l'interdiction du rassemblement et soutient qu'elle « *porte gravement atteinte à la liberté d'expression et d'opinion garantie par la Constitution* ». Les opposants comptent mettre le pouvoir au pied du mur en renouvelant leur appel à rassemblement.

Suite à l'interdiction faite au RMDM et au TIM de tenir un meeting au Magro Behoririka l'émission « *Miara-Manonja* » a été suspendue.

29/07 - Concertation nationale : au moins trois tendances prêtent à l'organiser. Une plateforme a tenu une conférence de presse, au siège du parti HVM dans le but d'inviter toutes les forces en présence à Madagascar pour la préparation de ce qu'ils appellent une « *conférence nationale de toutes les forces vives* ». Jouant la carte de la neutralité, la plateforme est coanimée par des représentants du TIM, du MFM et du groupe Panorama. Des rencontres sont prévues avec les représentants de la communauté internationale, les dirigeants du FFKM et les chefs d'institutions. Une commission est chargée de l'organisation de cette conférence nationale. De son côté, le RMDM avait prévu de tenir sa réunion de préparation le 23 juillet au Magro de Behoririka. Le pouvoir y a fait obstacle. Une seconde tentative serait programmée. Le FFKM enfin, a été sollicité par des personnalités de l'opposition ou non engagées pour qu'il prenne l'initiative d'une médiation en vue la résolution de ce qu'ils appellent la crise socio-économique qui menace le pays.

30/07 - La plateforme RMDM renonce à organiser une nouvelle manifestation au Magro de Behoririka. Ses dirigeants ont affirmé que la lutte continuerait, laissant entendre que cette tendance de l'opposition avait adopté une autre stratégie pour aboutir à la convocation d'une « *concertation nationale* ».

► Diplomatie

14/07 - L'Etat demande des garanties contre les exportations de ses ressources de la part des autorités sud-africaines avant de rouvrir le ciel malgache aux vols en provenance et à destination de l'Afrique du Sud. Le compte-rendu du conseil des ministres ne précise pas le contenu éventuel du protocole d'accord mais note que les autorités cherchent « *tous les moyens légaux et diplomatiques (...) pour rapatrier les 73 kg d'or exportés illicitement en Afrique du Sud et pour extradier les ressortissants malgaches cités comme prévenus dans ce dossier* ». La compagnie Airlink a demandé aux autorités malgaches et sud-africaines de régler leurs différends pour que les vols entre les deux pays puissent reprendre. Les professionnels du tourisme de Madagascar ont déjà sollicité la reprise des liaisons aériennes avec l'Afrique du Sud.

15/07 - Christophe Bouchard : « Les relations franco-malgaches sont fortes », a-t-il affirmé à l'occasion de la fête nationale française, énumérant les appuis et soutiens fournis par la France dans différents domaines, entre autres, la sécurité maritime, le développement économique, l'humanitaire et le renforcement de la citoyenneté. L'ambassadeur a aussi vanté la performance des 29 implantations de l'Alliance française. Cet élan ne devrait pas être relâché, estime Christophe Bouchard. « *L'esprit de dialogue* » doit prévaloir, « *même dans le traitement des dossiers contentieux* », a-t-il poursuivi, dans une allusion à peine voilée au dossier des îles Eparses. Lors de son discours, le ministre des affaires étrangères, Richard Randriamandrato, n'a pas évoqué ce dossier sensible.

15/07 - La France continue de tenter de convaincre Madagascar à soutenir la cause ukrainienne. L'ambassadeur Christophe Bouchard ne cache pas son souhait de voir Madagascar abandonner sa position de « *non-alignement* ». Il met même dans la balance « *l'ambition d'un vrai partenariat politique entre la France, l'UE et Madagascar* » car « *nous ne pouvons pas rester neutre entre celui qui envahit et celui qui est envahi, entre ceux qui bombardent et ceux, hommes, femmes et enfants, qui meurent sous les bombes* », martèle-t-il, rappelant que « *la France continue d'exprimer sa solidarité avec le peuple ukrainien* ». Début mars, Madagascar a affirmé sa neutralité dans ce conflit. Une neutralité confirmée devant les Nations unies. « *Une démarche conjointe* », des principaux partenaires internationaux, fin février, quelques jours après l'invasion russe, n'a pas fait changer d'avis la Grande île. La délégation de l'UE a fait part de sa « *déception* ».

19/07 - Ministère des affaires étrangères : la coopération internationale bloquée par les grévistes. La grève des personnels touche à sa cinquième semaine. Les initiatives pour répondre à leurs revendications sont au point mort. La demande de rencontre avec le chef du gouvernement est restée sans réponse et le dialogue avec le ministre a été rompu. Le service minimum reste appliqué par les grévistes, ce qui n'est pas sans conséquence pour les dossiers qui transitent à Anosy, notamment ceux qui ont trait à la coopération internationale.

21/07 - Le conseil des ministres adopte le projet de loi relative à la ratification de la coopération judiciaire entre Madagascar et Maurice. L'accord d'entraide judiciaire avait été signé en 2019 entre les deux pays lors de la visite officielle d'Andry Rajoelina. À l'époque, la nécessité de faciliter l'échange d'informations liées à diverses enquêtes relatives aux trafics illicites dans la sous-région était évoquée. Madagascar espérait aussi faciliter le rapatriement de certains biens saisis à Maurice grâce à l'accord. Sans accord bilatéral de coopération judiciaire, le traitement des affaires pénales notamment les demandes d'extradition entre les pays se fait à travers les conventions internationales d'entraide judiciaire. Madagascar a adopté en 2021 la loi relative à la coopération internationale en matière pénale. Grâce à cette signature Madagascar peut « *honorer ses engagements internationaux découlant de la ratification des différentes conventions internationales relatives à l'obligation de coopération entre les Etats ainsi qu'aux procédures de coopération en matière d'extradition et de transfert de personnes détenues, d'entraide judiciaire interétatique.* »

22/07 - Tensions entre Madagascar et les Comores. Les liaisons aériennes entre les deux pays sont interrompues « en raison des risques de trafic d'or », selon le ministre des transports, Rolland Rajoelina. « *Les lignes vertes sont celles qui ne posent aucun problème en matière de trafic et particulièrement en matière de trafic d'or. Aujourd'hui, les Comores font partie de la ligne rouge* », a-t-il déclaré. Pour le ministre, « *bien que les mesures de sécurité soient appliquées, les risques sont très élevés et c'est pour éviter ce genre de risques que les autorités ont pris cette décision* », ajoutant que les liaisons aériennes entre la capitale malgache et Moroni ne peuvent reprendre sans une autorisation préalable du conseil des ministres. « *Les conditions ne sont pas remplies* », a-t-il dit. Du côté des Comores, les autorités pensent que la Grande Île tente de faire pression sur elles en vue d'entrer en possession des 49 kilos d'or saisis à l'aéroport de Moroni

en provenance de Madagascar. Deux trafiquants malgaches et un Comorien sont mis en cause. « *Il n'y a pas de lien de cause à effet. Il s'agit d'une [mesure de] prévention purement et simplement* », s'est défendu le ministre des transports. L'affaire remonte au 28 décembre 2021. Trois individus s'apprêtaient à s'envoler à bord d'un jet privé vers Dubaï. L'enquête de gendarmerie aboutissait, deux jours plus tard, aux interpellations du directeur de l'aéroport d'Hahaya et de Fardi Abodo. Ce fils d'un célèbre juriste comorien est considéré comme le cerveau de cette affaire. Les complices malgaches ont été extradés. Un trafic qui avait débuté, au moins, en septembre 2021. Le ciel de la Grande Ile reste aussi fermé à l'Afrique du Sud, où 73 kilos de lingots d'or en provenance de Madagascar avaient été interceptés en janvier 2021.

28/07 - Le Groupe international de soutien pour Madagascar (GIS-M) reprend les consultations auprès des acteurs politiques malgaches. L'information a été donnée par le président du Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM), Maka Alphonse. Les membres du GIS-M auraient exhorté les entités politiques à se concerter pour permettre la tenue d'une élection dans un climat apaisé. Selon *Midi*, ils inciteraient le pouvoir à accepter la proposition de l'opposition de tenir d'une concertation nationale pour discuter des lois électorales et de l'impliquer dans les préparatifs électoraux, par le biais de l'instauration d'un gouvernement de consensus ou d'union nationale. « *A l'allure où vont les choses, le risque d'une nouvelle ingérence internationale n'est pas à écarter* », redoute le quotidien. Pour rappel, le GIS-M est composé des pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU dont la France, la Chine, les États-Unis, la Grande Bretagne et la Russie, des pays amis de Madagascar que sont la Mozambique, l'Afrique du Sud, l'Allemagne, le Japon, la Suisse, le Canada, ainsi que toutes les organisations et organismes internationaux (ONU, SADC, Union Africaine, Union Européenne, COMESA, COI et OIF).

DROITS HUMAINS – GOUVERNANCE

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

04/07 - Insécurité croissante à Imerimanjaka Ambohijanaka. Menaces et intimidations se répètent à longueur de journée, des habitants sont contraints de quitter leur domicile pour se mettre en sécurité. Des bandes se sont formées et pratiquent des cambriolages la nuit tombée. Les habitants demandent une intervention rapide des forces de sécurité.

19/07 - Insécurité croissante au nord de Toliara - Un site d'exploitation de concombres de mer qui fait vivre 800 personnes est l'objet d'attaques répétées de bandes armées. Soixante gendarmes et militaires, sont officiellement détachés au service de cette société privée mais les attaques perdurent et commencent à inquiéter les investisseurs. Des partisans de Base Toliara, dont le démarrage est bloqué, feraient obstacle au développement d'autres activités rémunératrices.

29/07 - 31 villageois tués dans une attaque de bandits armés dans une commune du district d'Ankazobe. Les victimes ont été brûlées vives à l'intérieur de leurs maisons. Des blessés sont également à déplorer. D'après les explications du maire de la commune, les dahalo ont brûlé près d'une trentaine d'habitations alors que les occupants étaient à l'intérieur et de surcroît, encore endormis. Selon une autre source, ce sont les dahalo qui ont forcé les villageois à entrer dans ces habitations avant de les incendier. Les assaillants ont pillé le village et dérobé du bétail. Des échanges de tirs ont eu lieu entre les forces de l'ordre et une partie des bandits. Le ministère de la défense nationale révèle que ce sont des anciens habitants de cette localité qui ont commis le crime. « *Toutes les forces au sein de l'armée malagasy sont mobilisées à la suite de ce drame survenu à Ankazobe* », précise le ministère. Les faits d'insécurité font rage dans le district d'Ankazobe. Les attaques à main armée s'y multiplient. Des familles se cachent souvent la nuit dans les rizières ou les forêts de peur des attaques, suivies parfois de viols de mineurs et de femmes.

21/07 - Enlèvement de jeunes filles : série noire à Ambatondrazaka. Une adolescente, fille d'un entrepreneur, a été enlevée à son domicile par huit hommes armés. Des coups de feu ont retenti dans le village pour apeurer les parents et la population. Ces bandits appartiennent à un réseau de criminels, auteurs d'actes de banditisme opérant à Ambatondrazaka et ses environs. Les gendarmes ont déjà abattu six d'entre eux. Une dizaine de kidnappings ont été enregistrés dans le district en l'espace d'un mois.

21/07 - Deux enfants ont trouvé la mort lors d'une poursuite contre des bandits effectuée par le fokonolona et les forces de l'ordre à Morondava. Des bandits armés ont attaqué un village. Ils ont pris six zébus et se sont enfuis avec leur butin. Le fokonolona parmi lesquels figuraient deux jeunes garçons, fils du propriétaire des zébus, est allé à la poursuite des fuyards. En cours de route, des tirs ont été échangés avec les bandits. Quelques membres du fokonolona ont été blessés et les deux garçons ont trouvé la mort. Les dahalo ont réussi à prendre avec eux l'un des poursuivants. *Midi* écrit : « *L'incident s'inscrit dans une tendance croissante au banditisme, tant dans le district de Morondava que sur l'ensemble de Madagascar* ».

► Justice, prisons

28/07 - L'Ordre des avocats réclame « l'uniformisation de la pratique judiciaire », dans toutes les juridictions du pays. À entendre les explications du bâtonnier Raondry, les différences dans les pratiques judiciaires auprès des différentes juridictions constituent des obstacles « *au principe de l'égalité de tous devant les services publics, ainsi qu'au principe de gratuité des services publics* ». Cette situation impacte sur le droit à la défense. Certains frais au niveau de certaines juridictions ne sont pas prévus par les dispositions légales et le montant de certains droits est exorbitant et variable selon les juridictions. Les indemnités des avocats commis d'office ne sont pas régulièrement versées.

30/07 - Plus de 3 000 candidats inscrits au concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature et des greffes (ENMG) pour 100 places d'élèves-magistrats. Le concours à venir est le 2^e examen organisé par l'ENMG depuis l'annulation du concours organisé en 2018 pour suspicion de corruption, puis la suspension des examens d'entrée durant la période de l'épidémie de Covid-19. En août 2021, il y a déjà eu plus de 3.500 candidats au concours d'entrée alors que 80 élèves-magistrats devaient être recrutés.

01/07 - Six mois d'emprisonnement ferme prononcés par le tribunal de Nosy-Be à l'encontre d'Eliane Bezara Virginie, de son nom d'artiste Ninie Donia, pour sept chefs d'inculpation, notamment association de malfaiteurs. Les douze autres personnes qui l'ont soutenue écotent de la même peine. Le 13 mai, Ninie Donia a publié une vidéo sur les réseaux sociaux dans laquelle, en compagnie d'une cinquantaine de personnes regroupés dans l'association « *Zafifotsy Manongalaza* », elle interpelle le chef de l'Etat, le premier ministre et le procureur de la République pour une affaire d'expulsion de leur logement d'habitants de Nosy-Be. Un mois plus tard, l'artiste et son association ont manifesté en ville. Rapidement, une série d'arrestations s'en est suivie. Dans la soirée même, la décision a été prise par le procureur de les mettre sous mandat de dépôt pour la préservation de l'ordre public. Trois jours plus tard, ses partisans se sont rués vers la maison centrale pour réclamer leur libération. Ils se sont heurtés aux forces de l'ordre, faisant au moins trois blessés. 10 jours après s'est tenu le procès, suivi par des personnalités politiques, surtout de l'opposition, et des habitants de Nosy-Be. *Midi* rappelle que « *l'île au parfum constitue un terrain fertile aux détournements de terrains. Les litiges fonciers y sont nombreux et des étrangers sont souvent impliqués dans ce genre d'affaire. Un documentaire d'une chaîne internationale, il y a quelques années, a éclairé quelques cas de trafic de terrains sur cette île, l'une des rares qui attirent la jetset.* »

La Vérité présente une autre version : la chanteuse de Salegy aurait conduit un groupe de personnes jusqu'à un lieu dénommé Zabala Honko dans le but d'expulser manu militari les occupants d'un terrain dans le but de le redistribuer aux 13 co-accusés. Le fokonolona avait porté plainte contre l'artiste. « *Cette affaire de Zabala Honko montre parfaitement comment cette chanteuse est capable pour faire double-jeu. Mieux, elle, qui s'est toujours vantée d'être la défenseure du petit peuple ou du fokonolona, voilà qu'elle s'est conduite comme la pire des arnaqueurs* », conclut le quotidien.

21/07 - Le tribunal correctionnel de Nosy Be a décidé la relaxe au bénéfice du doute de l'artiste Ninie Donia (Bezara Eliane). Elle était poursuivie par la société SPPM pour intrusion dans un domaine privé suivie de violences et voies de fait. Trois de ses proches ont été condamnés à six mois d'emprisonnement ferme. Ninie Donia venait d'être condamnée, fin juin, à six mois ferme pour association de malfaiteurs. Un 3^e procès est annoncé pour la célèbre artiste qui a pris la défense de propriétaires de terrains spoliés par des affairistes.

05/07 - Affaire « Apollo 21 » : les soutiens de Philippe François réclament la date du procès en cassation. « *Vices de procédures, défaut de preuves à charge, non-présentation de témoins clé* », les soutiens de l'ancien colonel français Philippe François veulent « *une date rapide du procès en cassation* ». Pour eux, les éléments du procès en première instance, qui a été tenu en décembre 2021, ne suffisent pas à prouver la culpabilité du St-Cyrien. Ils sont convaincus que Philippe François est innocent dans cette affaire de complot supposé contre le pouvoir, sous l'impulsion de Paul Maillot Rafanoharana. La défense du militaire retraité a interjeté appel pour casser la décision du tribunal de première instance et obtenir sa libération. Ses proches veulent exploiter les canaux diplomatiques. L'ancien colonel, reconverti dans le business de l'or, est sous les verrous à Tsiarahy depuis six mois après sa condamnation en première instance.

13/07 - Pas d'eau ni d'électricité dans la cellule de Philippe François à la maison de force de Tsiarahy, rapporte la radio française Europe1. Philippe François, via son avocat, parvient tout de même à adresser des nouvelles à sa fille Constance, même si elles sont rares et pas très rassurantes : « *Depuis quasiment un an maintenant, on ne l'a pas eu au téléphone avec mes frères et sœurs, avec ma famille. Ce ne sont que des contacts en différé. Toutes nos lettres, tous nos courriers sont lus. Tout est surveillé* », explique-t-elle. À Paris, l'innocence de Philippe François ne ferait pas de doute, y compris jusque dans les plus hautes sphères. Emmanuel Macron a même évoqué le sujet avec son homologue malgache il y a un an. Florence Parly, ancienne

ministre de la défense, avait reçu la famille qui demande aujourd'hui au Quai d'Orsay d'activer ses leviers diplomatiques.

23/07 - Les deux Français condamnés pour tentative de coup d'État et tentative d'assassinat du chef de l'État, représentés par leurs avocats, ont demandé l'annulation de leur condamnation devant la Cour de cassation. Les avocats du Franco-malgache Paul Rafanoharana et du Français Philippe François dénoncent un procès et des enquêtes entachés d'irrégularités. Ils ont exposé à la Cour de cassation des vices de procédure qu'ils estiment nombreux : violation du secret de l'instruction, violation du droit à la défense, accès au dossier insuffisant ou encore traductions erronées... Me Solo Radson, avocat de Paul Rafanoharana, a insisté sur des preuves qu'il estime déloyales, notamment un enregistrement audio présenté lors du procès comme étant une conversation compromettante entre son client, l'épouse de celui-ci et une troisième femme. La défense demande une annulation du verdict rendu par la Cour criminelle en décembre dernier, sans renvoi du procès, ce qui déboucherait sur une libération des détenus. La décision de la Cour de cassation est attendue le 26 août. Si elle confirme le jugement, Philippe François pourra demander un transfert de peine en France.

11/07 - « La magistrature malgache face aux attentes des usagers de la justice ». Tel est le thème du **symposium des magistrats** qui s'est tenu au CCI d'Ivato. Selon Gabrielle Savatsarah Raby, secrétaire générale du ministère de la justice, l'idée de tenir ces deux jours de réflexion découle, notamment, des débats et résolutions du colloque national sur le foncier. Le constat est que la justice a été fortement pointée du doigt comme une des causes des multiples problèmes fonciers. Les magistrats doivent proposer des améliorations nécessaires à l'exercice de leur fonction et au système judiciaire pour répondre aux attentes des justiciables.

25/07 - Un pouce inversé qui a valu un mandat de dépôt. Durant le passage du cortège présidentiel, un enseignant du lycée français a montré un pouce inversé. Une fois le président passé, une partie de la garde présidentielle est revenue pour mettre la main sur cet individu. Une arrestation qui s'est soldée par un défèrement après une garde à vue de 48 heures. Il est inculpé d'« *outrage par geste envers le président de la République* ». « *Il a aussi proféré des termes outrageants* », fait savoir le colonel Anisse Randrianarivelo, commandant du groupement de la gendarmerie nationale de la région Analamanga. Jugement annoncé pour la fin du mois. La nouvelle a fait le tour des réseaux sociaux et beaucoup ont décidé de changer leur photo de profil en pouce inversé. Le dessinateur Pov en a fait son sujet du jour : un dessin d'un pouce vers le bas qui, tourné d'un quart vers la droite, ressemble au visage du chef de l'Etat. « *Est-ce qu'un pouce renversé qui est un symbole et qui a cours sur les réseaux sociaux pour marquer sa désapprobation, constitue un outrage dans le sens d'une insulte ou d'une injure ?* », questionne Ketakandriana Rafitoson, directrice exécutive de Transparency International. « *Nous avons le sentiment que l'espace civique en général est de plus en plus restreint à Madagascar et on a l'impression que cela va en empirant alors qu'on s'approche des échéances électorales* », poursuit-elle. Le général Maminirina Rakotoniaina, directeur de la sécurité présidentielle, explique que la voiture de l'enseignant a fait « *obstruction au passage du cortège présidentiel* » et que c'est aussi pour cette raison qu'il a été arrêté, en plus de son geste de la main.

27/07 - « Pouce inversé » : le jeune homme relâché mais sous contrôle judiciaire. Des proches du pouvoir ont indiqué que la décision a été prise après reconnaissance de ses torts par l'enseignant. La version officielle insiste sur le fait que celui-ci a tenté d'arrêter le cortège présidentiel.

28/07 - Les organisations de la société civile rappellent que chaque citoyen a le droit d'exprimer son désaccord avec le gouvernement en place sans que cela n'entraîne une quelconque sanction. L'Etat doit être, de manière immuable, le garant de ce droit à la liberté d'expression/d'opinion pour chaque citoyen, estiment les organisations de la société civile. Ces dernières insistent auprès du pouvoir judiciaire censé être indépendant pour que le procès de ce citoyen, arrêté le 21 juillet puis relâché et mis sous contrôle judiciaire, soit effectivement impartial et équitable

29/07 – Tenue du procès Mendrika Nantenaina Razafimahefa ayant fait un pouce vers le bas au cortège présidentiel. La charge retenue est « *outrage par geste à un responsable d'institution en la personne du président de la République dans l'exercice de sa fonction* ». « *Êtes-vous d'accord ou non ?* » demande la présidente. L'enseignant répond par la négative. Ses proches assis sur les bancs des premiers rangs sont venus en nombre pour le soutenir. Ce geste de la main, explique-t-il, il l'a fait après avoir patienté un long moment sur le bord de la route, le passage du cortège se faisant attendre. « *Je présente mes excuses au président de la République Andry Nirina Rajoelina* », déclare-t-il à deux reprises. Un geste qui aurait pu détourner l'attention de la tête du cortège et causer un accident, rétorque la présidente. Le ministère public a requis une « *sanction exemplaire*. » « *Il n'a pas fait obstruction au cortège et le pouce inversé n'est pas un outrage, mais exprime le mécontentement. (...) Ce n'est pas un délit, mais une liberté d'expression* », soutient Me Eva Andrianoromampianina, avocate du professeur, qui réitère que ce geste n'était pas adressé au président de la République. Selon le code pénal, cité par la présidente, la peine encourue pour outrage est « *un*

emprisonnement d'un mois à six mois et une amende de 100 000 à 900 000 Ar ou l'une de ces deux peines seulement. » Le procès a duré en tout et pour tout 7 minutes 30. La décision de la Cour est attendue le 9 août.

► Gouvernance

01/07 - Plus de 64 000 litres de gasoil se seraient « évaporés » à la centrale thermique d'Ambohimambola. Depuis une semaine que le scandale a éclaté, les responsables de la Jirama se sont murés dans un silence. Toutes les voix autorisées ont affirmé ne pas détenir d'informations sur le sujet. Pourtant, des rumeurs circulent avec insistance, elles font état d'enquêtes menées par la justice et de plusieurs personnes auditionnées. Plusieurs auraient déjà été placées sous contrôle judiciaire. « *Un observateur averti de la situation au sein de la Jirama soutient que ce type de disparition est tout à fait plausible vu la gabegie qui règne au sein de la compagnie* », rapporte *La Vérité*.

04/07 - Des suspicions de fuite de sujets à l'examen du BEPC ont été signalées la veille du début des épreuves. Pour le ministère, les sujets qui circulent en nombre sur les réseaux sociaux sont le fait de personnes malveillantes qui proposent la vente de faux sujets officiels. Les sujets proposés sont en effet douteux et doivent inciter à la vigilance. Quand bien même, beaucoup tombent dans le panneau. Le risque de fuites de sujet n'est toutefois pas négligé. Le ministère de l'éducation aurait déjà signalé des faits à la police nationale.

07/07 - Transparency international : pour la reconnaissance du statut de lanceur d'alerte. Le sujet a été abordé lors d'une rencontre qui s'est déroulée les 21 et 22 juin à Paris. Ce séminaire se situait dans le prolongement des échanges menés depuis 2019 sur la prévention et la lutte contre la corruption, selon une approche basée sur les droits. Organisée en partenariat avec 5 réseaux institutionnels de la Francophonie, la rencontre a réuni une vingtaine d'experts issus d'organisations internationales, des États et des ONG. La promotion et la protection des principes fondamentaux de la démocratie, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme sont au cœur du mandat de l'OIF et ces droits sont, dans de nombreux pays, remis en cause ou fragilisés par la corruption. L'Association of Certified Fraud Examiners a, dans un rapport de 2018, démontré que le coût moyen des fraudes est divisé par deux lorsqu'une protection effective des lanceurs d'alerte est assurée. Ceux-ci courent souvent d'importants risques et peuvent être l'objet de menaces et de représailles. Leur protection constitue donc à la fois un défi et une nécessité. Les participants ont insisté sur l'intérêt de l'accompagnement par l'OIF de ses États et gouvernements membres pour l'adoption d'une législation protégeant les lanceurs d'alerte. Des initiatives visant à renforcer des coopérations inter-réseaux et inter-institutionnels nationaux ont été proposées. Les conclusions et recommandations feront l'objet d'un rapport.

28/07 Amnesty International, Transparency International et CRAAD-OI appellent le gouvernement à faire en sorte que les défenseurs des droits humains et les lanceurs d'alerte ne soient pas détenus sous de fausses accusations pour avoir révélé et dénoncé des cas de corruption, et à accélérer le processus d'adoption du projet de loi sur la protection des défenseurs et des militants des droits humains, y compris les lanceurs d'alerte. L'adoption de ce projet de loi serait un signe clair de l'engagement de Madagascar en faveur des droits humains et de l'État de droit, et de sa volonté d'établir une véritable protection juridique pour ceux qui, par leurs actions, permettent de contribuer aux efforts de prévention et de lutte contre la corruption, indique-t-on. Par ailleurs, le gouvernement est invité à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux intimidations, au harcèlement et aux attaques dont sont victimes les lanceurs d'alerte, les défenseurs et militants des droits humains, et à reconnaître que le droit à la liberté d'expression des lanceurs d'alerte inclut le droit de révéler et de dénoncer les cas de corruption, de fournir des éléments de preuve et d'informer le grand public.

Dans leur déclaration conjointe, ces organisations réclament en particulier l'arrêt de l'acharnement judiciaire contre Jeannot Randriamanana, un enseignant qui avait dénoncé le détournement de l'aide humanitaire destinée à des sinistrés du cyclone Batsirai en début d'année. Le 12 juillet, la Cour d'appel de Fianarantsoa a confirmé le verdict du tribunal pénal de Mananjary qui avait condamné Jeannot Randriamanana et a prononcé à son encontre une peine de deux ans de prison avec sursis pour « *diffamation et humiliation de membres du Parlement et de fonctionnaires* » (en vertu de l'article 20 de la Loi 2014-006) et usurpation d'identité (article 258 du Code pénal). Le 13 juillet, les avocats de Randriamanana ont formé un recours contre le verdict de la Cour d'appel de Fianarantsoa auprès de la Cour suprême (Cour de cassation), un type de recours particulièrement long et coûteux.

07/07 - Chandler Good Government Index 2022 : Madagascar classé 92ème sur 104 pays. Par rapport à 2021, Madagascar a gagné quatre points dans le classement de cet institut basé à Singapour. Le classement est établi sur la base de 35 indicateurs. En matière de lutte anti-corruption, la note 0,14 attribuée à Madagascar est très faible. En cause, le retard que Madagascar a pris dans la mise en place de l'agence de recouvrement des avoirs illicites. Quant au système judiciaire, son appréciation est au-dessous de la

moyenne avec une note de 0,27, sans évolution depuis 2021. En matière de transparence, la note attribuée est également au-dessous de la moyenne, avec 0,36 points. L'étude a évalué la transparence au niveau de la passation des marchés publics, du processus d'élaboration des politiques gouvernementales, des lois rendues publiques et des données gouvernementales. Concernant ce dernier point, les organisations de la société civile déplorent toujours le retard de l'adoption de la loi sur l'accès à l'information à caractère public. En matière de rayonnement international, la diplomatie malgache est classée au bas de l'échelle. La note de cet indicateur est la plus mauvaise, avec 0,03. L'absence de représentants officiels de Madagascar dans les pays étrangers et au niveau des organismes internationaux pénalise le pays. Les nominations de nouveaux ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques dans plusieurs pays sont en attente depuis plusieurs années. Quant aux secteurs éducation et santé, les notes attribuées sont respectivement de 0,23 et 0,44. La stratégie du gouvernement concernant la lutte contre le Covid-19, basée sur la promotion de la tisane locale, a attiré l'attention au niveau international, sans convaincre. Madagascar a pourtant amélioré son score général. L'environnement macroéconomique du pays a été fortement apprécié, de même que le « *branding pays* » [image de marque] de Madagascar.

08/07 - Madagascar signe la Convention multilatérale sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'OCDE. Une étape importante est ainsi franchie après l'adhésion, en 2017, de Madagascar au « *Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales* ». Les activités relatives à la participation et à la mise en conformité de Madagascar aux normes internationales sur la transparence sont soutenues par la Banque mondiale. Selon la ministre des finances, « *Madagascar disposera désormais d'un instrument juridique multilatéral permettant l'échange effectif de renseignements fiscaux et l'assistance en matière de recouvrement des impôts des pays membres avec lesquels elle a signé des conventions fiscales bilatérales* ».

12/07 - Gestion des fonds liées au Covid-19 : aucune enquête ni sanctions pour les cas de détournements. Le Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI) a déploré l'inaction des autorités. Des mois après la publication du rapport de la Cour des comptes sur l'existence de plusieurs irrégularités au niveau de la gestion des marchés publics en 2020, l'affaire semble tombée dans l'oubli, a-t-il déploré durant la célébration de la Journée africaine de lutte contre la corruption. Il est reproché au Pôle anti-corruption (PAC) de « *manquer de détermination* ».

► Migrations

04/07 - Port-Bergé : risque d'affrontements ethniques entre Tsimihety, natifs de la région, et Antandroy, issus du Sud et qui se sont installés il y a quelques années dans le secteur. Les notables Tsimihety tirent la sonnette d'alarme. Les migrants climatiques Antandroy sont accusés de ne pas respecter les règles locales et de détruire les biens d'autrui. Des réunions s'enchaînent pour prévenir d'éventuels affrontements. Le Conseil pour le fampihavanana malagasy (CFM) a rencontré les associations des natifs de Toliara et de l'Androy. Un appel au calme a été lancé. Mais pour *Midi*, « *le vrai problème réside sur la politique de migration à l'intérieur du pays. Ces dernières années, la migration climatique a généré un mouvement migratoire sans précédent et sans aucune mesure d'accompagnement.* »

20/07 - Mayotte - 245 migrants clandestins malgaches ont été reconduits à la frontière durant le 1^{er} semestre 2022 dans le cadre de l'opération « Shikandra ». Un travail d'investigation a mis à jour des réseaux de passeurs avec trois condamnations et deux incarcérations concernant une filière malgache. De son côté la partie malgache s'efforce depuis 2 ans de stopper le phénomène en traquant les bateaux clandestins dès leur départ, soit à Ambanja, soit à Nosy Be, considérés comme des plaques tournantes de l'émigration clandestine vers Mayotte.

28/07 – Emploi à l'étranger : des demandeurs arnaqués refoulés à l'aéroport. Les fausses offres d'emploi pour le Canada prolifèrent. « *Tout se fait en ligne et au premier entretien téléphonique, on demande déjà de l'argent. A plusieurs reprises, on a pu me tirer jusqu'au moins six millions Ar. Tout semblait être sur les bons rails jusqu'à l'arrivée à l'aéroport d'Ivato où les autorités ont détecté des anomalies sur le visa. Apparemment, il s'agissait d'un faux. J'ai compris à partir de cet instant que je me suis fait arnaquer* », a expliqué l'une des victimes.

► Droits des femmes

13/07 - Madagascar enregistre un taux très élevé de grossesses non intentionnelles chez les adolescentes en âge de procréer. Il serait plus élevé que dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Le mariage des mineurs en serait la cause principale, exacerbée par la situation de crise qui frappe les foyers et le poids de la culture. Le manque de soins et de services de santé de la reproduction ferait également partie

des de cette situation. On dénombre 95 grossesses non intentionnelles pour 1 000 femmes en âge de procréer. Ce qui équivaldrait à un taux de fécondité de 151 nouveaux nés pour 1 000 filles de 15 à 19 ans. Dans la lutte pour la promotion du planning familial, Madagascar aurait tout de même enregistré des avancées majeures cette année. L'objectif 2022 de 900 000 nouvelles utilisatrices de la méthode de planning familial sera probablement dépassé.

► Droits de l'enfant

01/07 - La prise en charge des enfants albinos devient une priorité et une urgence pour la région Boeny.

De nombreuses actions ont été entamées et dirigées par le gouverneur, Mokhtar Andriantomanga. La première étape consiste en l'installation de panneaux d'information dans toute la ville de Mahajanga. L'UNICEF Madagascar participera à la mise en œuvre de programmes de plaidoyer, en lien avec la Plateforme Social Behavior Change.

► Education, université

19/07 - Le principe de gratuité de l'enseignement public n'est plus respecté, dénonce *La Gazette*.

On réclame de l'argent aux parents dans la plupart des écoles publiques, où les sommes à payer sont maintenant les mêmes que dans les établissements privés. Parmi les fournitures qu'on impose aux parents d'acheter, figure le papier à 5 000 Ar par élève, les craies à 3 000 Ar. Même l'encre pour l'imprimante, l'éponge et la location des tables-bancs, sont à la charge des parents. La somme à payer atteint 95 000 Ar au minimum. Une situation qui pourrait faire augmenter le taux d'abandon scolaire.

14/07 - Le gouvernement va, avec l'appui de l'Inde, proposer des cours à distance aux étudiants.

Les cours gratuits qui vont débiter ce mois-ci couvrent plusieurs disciplines. Un protocole d'accord visant le développement de la télé-éducation à Madagascar a été signé. L'île va participer au projet de réseau e-VBAB qui consiste à transmettre le télé-enseignement et la télé-médecine en reliant les établissements d'enseignement et les hôpitaux indiens à ceux des pays africains. Les cours proposés vont du niveau baccalauréat aux études supérieures. Un appel à candidatures pour participer aux cours a été lancé pour la session de juillet. Pour postuler, les candidats doivent remplir des critères d'éligibilité. A l'issue des cours, des copies électroniques des diplômes/certificats seront remises aux étudiants.

► Santé, Covid-19

05/07 - Le taux de prévalence du retard de croissance des enfants en baisse.

« *Il est passée de 50,1 % en 2008 à 39,8 % en 2021* », a annoncé la Banque mondiale dans un communiqué relatif à l'approbation de la 2e phase du programme d'amélioration des résultats nutritionnels pour Madagascar. Ce taux d'amélioration de 0,86 point par an est meilleur que celui de la région Afrique. Le retard de croissance touche quatre enfants de moins de cinq ans sur dix, soit environ 1,7 million d'enfants. Ce taux est l'un des plus élevés au monde. De plus, 7,7 % des enfants de moins de cinq ans sont émaciés (trop maigres pour leur taille), augmentant ainsi les risques de morbidité et de mortalité. « *La réduction de la prévalence du retard de croissance est une étape essentielle pour améliorer les résultats d'apprentissage des enfants et leur productivité future. Si ces efforts sont maintenus, cela aura un impact significatif et durable sur la reconstruction du capital humain de Madagascar* », a déclaré Marie-Chantal Uwanyiligira, responsable des opérations de la Banque mondiale. Cette 2e phase du programme d'amélioration des résultats nutritionnels est financée à hauteur de 85 millions de dollars, dont 42,5 millions à titre de dons et 42,5 millions à titre de crédits. Elle continuera à soutenir les neuf régions de la phase 1, et s'étendra sur quatre autres régions : Androy, Anosy, Atsimo Atsinanana et Atsinanana, dont trois sont parmi les régions les plus vulnérables au changement climatique. La première phase du programme, approuvée en décembre 2017, a permis à plus de 1,8 million de femmes et enfants de moins de cinq ans de recevoir des services de santé et de nutrition par le biais de 4 526 sites communautaires et de 1 081 établissements de soins de santé primaires renforcés et équipés.

09/07 - Le risque de propagation de la poliomyélite augmente.

Une campagne de vaccination est menée dans 119 districts. Le but est de vacciner plus de cinq millions d'enfants de moins de cinq ans. Madagascar a reculé dans la lutte contre cette maladie handicapante. La Grande île avait été déclarée « *pays libre de polio* » en juin 2018, après les épidémies de 2014-2015. Pourtant, les autorités ont notifié le 28 avril 2021 à la Global Polio Eradication Initiative, trois cas de poliomyélite à poliovirus circulant d'origine vaccinale de type 1 (cVDPV1), dont deux dans le Sud-Est en 2020 et un dans le Sud-Ouest en 2021. Plusieurs cas de poliomyélite ont été détectés dernièrement. La baisse de couverture vaccinale pendant l'épidémie de coronavirus a favorisé la réapparition de cette maladie. Le ministère de la santé lance comme défi de vacciner 95 % des cibles.

05/07 - Les cas de Covid-19 sont une nouvelle fois en hausse, faisant craindre une quatrième vague, alors que l'hiver austral vient de débiter. Avec une couverture vaccinale très faible et la fin des restrictions dues à l'épidémie, les soignants confirment une augmentation, même si cela se traduit par peu de formes graves, six mois après la dernière et troisième vague de décembre. Si les chiffres du ministère paraissent infimes, les retours des soignants dans les hôpitaux confirment cette augmentation. Seule 4,3 % de la population est vaccinée, avec un taux d'utilisation des doses de 35 %.

08/07 - Plus de 100 000 doses de vaccin Covid-19 Pfizer sont arrivées à Madagascar par le biais du mécanisme Covax, achetées par le gouvernement américain. Depuis juillet 2021, les États-Unis ont fourni plus de 2,2 millions de doses de vaccin.

► Médias, accès à l'information, réseaux sociaux

16/07 - Loi sur l'accès à l'information : l'Unesco plaide pour son adoption. « *La loi sur l'accès à l'information va renforcer non seulement la lutte contre la corruption mais aussi l'amélioration des services publics* », a affirmé Jay Ralitera, chargée de programme au niveau de l'Unesco Madagascar. L'accès à l'information permet d'exercer les droits sociaux fondamentaux, politiques et économiques, a-t-elle rappelé devant des jeunes issus de différentes associations citoyennes. Lancée par le Comité pour la sauvegarde de l'intégrité, l'initiative de cette loi remonte à 2006. 16ans après, elle n'a toujours pas été adoptée par le Parlement. Sa présentation en conseil des ministres n'a pas encore eu lieu alors que les étapes de consultation ont été franchies et que la version finale est entre les mains du gouvernement. « *Il est temps de passer aux prochaines étapes et de la faire adopter* », a lancé Jay Ralitera. Cette loi va « *aider le gouvernement à respecter ses engagements* » et « *instaurer la culture de redevabilité* ».

20/07 - Madagascar a réduit la disponibilité des informations budgétaires. La Grande île a publié ses résultats de l'Enquête sur le budget ouvert (EBO) 2021 avec un score de transparence de 27/100, de participation publique de 15/100, et de contrôle de 30/100. Les décisions budgétaires du gouvernement ont des conséquences importantes pour toute la société. Lorsque les gouvernements fournissent des informations et des moyens significatifs permettant au public de participer à ces décisions, l'argent public est plus susceptible d'être dépensé dans l'intérêt public, indique-t-on. L'EBO utilise des critères internationalement reconnus pour évaluer l'accès du public aux informations budgétaires, les possibilités formelles pour le public de participer au processus budgétaire et le rôle des institutions de contrôle budgétaire telles que les corps législatifs et les bureaux d'audit nationaux dans le processus budgétaire. En outre, elle aide la société civile locale à évaluer et à s'entretenir avec son gouvernement sur la déclaration et l'utilisation des fonds publics. Cette 8e édition de l'EBO couvre 120 pays. Un score de transparence de 61 ou plus indique qu'un pays est susceptible de publier suffisamment de documents pour favoriser un débat public informé sur le budget. Pour Madagascar, le score de transparence est de 27, considérablement inférieur à celui de 2019. La disponibilité des informations budgétaires ayant été réduite. Le pays a cessé de produire les rapports en cours d'année, le rapport de fin d'année et le rapport d'audit. En outre, le pouvoir législatif et l'institution supérieure de contrôle des finances publiques exercent ensemble un contrôle faible au cours du processus budgétaire. Madagascar est invité à prendre les dispositions nécessaires pour rétablir la situation.

20/07 - « Leur vie sur les réseaux sociaux : nos dirigeants se prennent pour des stars », titre La Gazette. « *Le couple Rajoelina, Rinah Rakotomanga et d'autres aiment parler des exploits de leurs enfants sur les réseaux sociaux. Fiers de leurs enfants, ils le sont... exactement comme d'autres, mais qui contrairement à eux, n'éprouvent pas le besoin d'étaler leur vie sur les réseaux sociaux. En réalité, le couple présidentiel a toujours agi comme des stars de cinéma. Des stars qui racontent leur vie, leur anniversaire de mariage, les réussites de leurs enfants... (...) A force d'étaler leur vie sur les réseaux sociaux, d'une part il arrive un moment où certains se mettent à "suivre" la vie de ces enfants et peut-être même à comparer le parcours de ces enfants et d'autre part, le couple présidentiel croit que la norme est de parler de la vie des enfants sur les réseaux sociaux d'où l'atteinte flagrante aux droits de l'enfant qu'avait fait Mialy Rajoelina quand elle a fait un direct live de sa visite aux 67 ha chez une fille victime d'enlèvement. Une méconnaissance grave du droit à la vie privée de cet enfant sur laquelle les associations qui protègent les droits de l'enfant à Madagascar ont gardé le silence, mais que des associations défenseuses des droits de l'enfant dans d'autres pays n'auraient jamais laissé faire et auraient vigoureusement condamné aussi première dame que soit Mialy Rajoelina. (...) Quand les personnalités publiques sont incapables de retenue, elles n'ont pas à se plaindre quand les gens se mettent à parler de leur vie, car elles n'ont pas su faire la différence entre ce qui doit rester privé et ce qui peut être public. (...) Notre président et son épouse aiment tout balancer sur les réseaux sociaux et ignorent que même si leur but est de faire une publicité de leur soi-disant compassion, ils en arrivent à porter atteinte à la vie privée des autres par méconnaissance du minimum des règles du respect de la vie privée.* »

22/07 - La Chine propose un séminaire de formation en ligne aux journalistes seniors malgaches. L'objectif est « *de partager avec les participants l'expérience de la Chine en matière de reportage et de gestion de*

l'information de manière globale » et de partager « les expériences et pratiques réussies de la Chine en matière d'information » ainsi que de « promouvoir les échanges professionnels. »

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles, environnement

04/07 - 91 tortues *Radiata* et *Pyxis* saisies à Fianarantsoa, elles faisaient l'objet d'une nouvelle tentative d'exportation illicite. Deux femmes, présumées auteures, ont été arrêtées par les forces de l'ordre et les agents du ministère de l'environnement à bord d'un taxi-brousse en provenance de Toliara. Malgré les mesures annoncées par le ministère dans la lutte contre le trafic de ces espèces endémiques en voie de disparition, le fléau n'est visiblement pas près d'être endigué. Les chiffres révélés par l'ONG Traffic concernant le trafic de tortues endémiques entre 2018 et 2021 sont alarmants : l'organisme avance qu'environ 21 000 tortues ont fait l'objet de commerce illégal.

15/07 - 36 tortues *Radiata* interceptées au port de Mahajanga. Les jeunes tortues ont été trouvées dans un bateau en direction des Comores. Les tortues découvertes ont été acheminées vers le bureau du service régional des eaux et forêts et n'ayant pas fait l'objet de déclaration, elles ont été confisquées par la douane. Une enquête a été ouverte et les suspects, notamment le commandant du navire, le chargeur et quatre matelots propriétaires des cabines ont été placés en garde à vue. Dans la majorité des cas, les espèces protégées de tortues sont transportées vers les Comores, pour être ensuite transférées vers l'Asie.

18/07 - Pillage de ressources minières à Maevatanana : quatre sites d'exploitation d'or suspendus par le ministère des mines. Une exploitation qui se poursuit en toute illégalité depuis quatre ans dans cette zone réputée pour la richesse de ses gisements. Trois dragues, trois excavateurs et deux chargeurs ont été saisis. Des ressortissants chinois sont incriminés. Ils ont réussi à prendre la fuite avant l'arrivée des émissaires du ministère. Le maire de la commune avait pris un arrêté décrétant la suspension de l'exploitation au mois d'avril mais les Chinois, semblant bénéficier de couverture en haut lieu, n'en ont pas tenu compte. « *Le manque à gagner pour la caisse publique est de plusieurs millions de dollars par an pour ces quatre sites* », a soutenu le ministère. Dans d'autres régions, comme à Mananjary, les Chinois ont été maintes fois dénoncés pour des exploitations illégales de sites aurifères portant atteinte à l'environnement et aux droits des populations.

21/07 - Malgré les sanctions prises contre les extractions aurifères sauvages, les activités illégales se poursuivent, impliquant des Chinois. Il pourrait s'agir d'un même réseau qui sévit dans différentes régions. Le 12 avril, trois Chinois et cinq ouvriers malgaches ont été surpris en flagrant délit avec une drague à godets, en train de procéder à une extraction aurifère illégale à Mananjary. Selon les représentants du ministère des mines qui étaient sur place, ces individus ne disposaient pas d'autorisations pour mener leurs opérations. Outre cette activité illégale, ces individus sont également poursuivis en justice pour utilisation de mercure – présentant un danger pour la santé publique – ainsi que pour bris de scellés. Les trois Chinois et les cinq Malgaches ont été placés sous mandat de dépôt. L'un des Chinois est déjà mêlé à une affaire relative à une autre machine d'extraction à Anosimparihy, un autre site aurifère de la région, en 2021. La semaine dernière, le ministère a mis la main sur une autre drague sur le fleuve Kamoro, dans le district de Maevatanana. Il s'agit, une fois de plus, de Chinois qui utilisent de gros engins. Les informations officielles indiquent que cette exploitation illicite opère depuis 2016 sur quatre sites différents, alors que les autorités locales n'ont pris des mesures que plus de six ans après. Ces Chinois ont des informateurs, ce qui leur permet de prendre la fuite avant l'arrivée des contrôleurs.

22/07 - Quatre passagers malgaches ont été interceptés à l'aéroport de Fascène de Nosy-Be, en pleine tentative d'exportation illicite de 1,795 kg, au cours d'une opération de fouille menée par la douane. Les 4 passeurs avaient dissimulé l'or dans leurs bagages à main. Le métal précieux était plaqué d'argent et de fer afin de brouiller les machines. Dubaï, plaque tournante du trafic d'or en provenance de la Grande Ile, était leur destination finale.

20/07 - « Base Toliara : consensus retrouvé entre les parties prenantes », affirme Midi. Ce grand projet minier d'exploitation d'ilménite serait maintenant considéré comme une partie intégrante des solutions qui peuvent résoudre la situation d'extrême pauvreté qui sévit dans la région Atsimo Andrefana en général et à Toliara en particulier. Les opposants auraient fini par reconnaître l'utilité du projet, suspendu il y a deux ans par le gouvernement. Ce serait notamment le cas pour l'association Mazoto qui exige toutefois « *de prioriser le recrutement des jeunes des communes d'implantation du projet* ». Une position partagée par Georges Ratoivo, président de Zanadriake, une autre association qui après s'y être opposé, a rejoint le rang des sympathisants de Base Toliara. « *Nous voulons de l'emploi pour nos jeunes, et nous souhaitons également que des actions soient prises pour préserver nos ressources* », explique-t-il.

26/07 - QMM reçoit près de 9 000 doléances des communautés de pêcheurs pour demander des compensations et des indemnités financières. Elles ont été reçues par les guichets uniques installés dans les trois communes voisines de la mine, suite à l'accord signé le 21 mai entre les communautés villageoises et Rio Tinto QMM. Les résultats de l'enquête menée par Extractives Transparency and Accountability in Madagascar à travers la Coalition « *Publiez Ce que Vous Payez Madagascar* » a en effet indiqué que 90 % des 368 ménages enquêtés issus de ces trois communes ont évoqué les mauvais impacts de l'exploitation sur leur vie quotidienne. La Coalition avait affirmé que les eaux déversées contenant des produits résiduels utilisés par QMM ont des impacts sur l'environnement, causant entre autres la mort des poissons. Une situation qui aurait un impact direct sur la vie de la population étant donné que les autorités ont dû suspendre la pêche aux alentours du site. Le laboratoire chargé des investigations a, par la suite, déchargé QMM des suspicions de pollution des eaux dont elle était accusée. QMM affirme qu'elle fournira les efforts nécessaires pour examiner le plus de doléances possibles avant fin septembre. Les services ministériels concernés se sont concertés avec QMM pour définir les critères de recevabilité des doléances.

22/07 - D'après les recherches géologiques internationales, Madagascar détiendrait la 6e plus grande réserve de terres rares, rappelle *La Gazette*. La Chine est quasiment le seul fournisseur de terres rares, avec la Corée du Nord dont elle contrôle les mines et commercialise la production. La Chine a besoin de mettre la main sur les ressources malgaches pour préserver son monopole. La signature d'un mémorandum non contraignant entre une unité de « *China non ferrous metal mining group* » avec « *Reenova investment holding limited* », coté à Singapour en 2019, confirmerait la concrétisation de ce souhait de la Chine. La société chinoise travaillerait en tant qu'entrepreneur sur un projet de terres rares à Madagascar. Elle aurait le droit d'acheter 3 000 tonnes de terres rares dans les trois ans suivant le début de la production et la possibilité de réaliser des investissements. Mais, alerte le titre, l'extraction de ces ressources aurait des impacts désastreux sur les espaces naturels, avec une pollution extrêmement toxique qui menacerait les moyens d'existence des populations affectées et riveraines. L'extraction et le raffinage des terres rares génèrent des rejets d'éléments toxiques dans l'environnement : des métaux lourds, de l'acide sulfurique, et même de l'uranium. Madagascar acceptera-t-il de sacrifier son environnement et la vie de ses citoyens sur l'autel des intérêts géo-économiques de la Chine ?

22/07 - Les organisations de la société civile du secteur extractif appellent l'Etat à justifier sa décision de suspension des transferts des redevances et ristournes versées par Ambatovy auprès des communes bénéficiaires. Les versements ont été suspendus depuis 8 trimestres. On estime à 15 milliards Ar le montant des transferts gelés. D'après une source proche du dossier, des suspicions de détournement des ristournes versées par la compagnie minière auraient conduit à cette décision. Le secrétaire exécutif de l'Organisation de la société civile sur les industries extractives, Clément Rabenandrasana, réplique en soutenant que « *ce ne sont pas les communes ou la région qui sont à sanctionner au cas où les détournements seraient réellement vérifiés mais les auteurs de ces délits* ». La présidence de la République a été saisie.

23/07 - Le ministère de la pêche a signé un nouveau protocole d'accord avec le groupe « *Japan tuna fisheries* », autorisant ses palangriers à effectuer des prises dans les eaux malgaches. Alors que le renouvellement de l'accord de partenariat pour une pêche durable est toujours en discussion entre Madagascar et l'UE – les négociations ont repris le 6 juillet dernier –, le gouvernement a relancé sa coopération halieutique avec le Japon. Le document paraphé établit les conditions d'accès des navires de la société nipponne à la ZEE (zone économique exclusive) malgache. Le protocole d'accord court sur une durée de deux ans à compter du 1er septembre et concerne une dizaine de palangriers. Le ministère ajoute que cet accord doit rapporter au total 1 million d'euros environ à l'État. Contrairement au précédent accord, l'embarquement de marins malgaches, ou même d'observateurs, n'est plus obligatoire si l'armateur paie une amende d'un montant de 6 000 dollars. Les Japonais ne sont pas les seuls. Des navires de pêche chinois sont également présents, certains sans disposer de licence. En septembre 2018, en marge du sommet sino-africain, le groupe « *Taihe century investments development* » avait ainsi paraphé un protocole d'accord avec l'Agence malgache pour le développement et de promotion d'entreprises (AMDP), lui permettant de prélever les ressources halieutiques des eaux malgaches. « *Le fait que tant de vaisseaux soient actifs dans les eaux territoriales malgaches, sans contrat ni permis connu du public, est bien sûr inacceptable* », soutenait récemment Ketakan-driana Rafitoson, directrice exécutive de Transparency international. Une étude réalisée l'année dernière révélait que sur la période 2012-2020, quelque 277 navires de pêche ont été recensés dans la ZEE malgache, une flotte représentant 17 pays différents. Se basant sur des données de 2018, la CTOI (Commission thonière de l'océan Indien) estime que « *le stock d'albacore [thon jaune] reste surexploité et fait l'objet de surpêche* », notant que « *l'augmentation des captures ces dernières années a fortement accru la pression sur le stock de l'océan Indien.* » Lors de sa 25e session, la CTOI a demandé à ses États membres – une trentaine de pays – de réduire de près de 20 % leurs captures d'albacore. Le pouvoir de dissuasion de l'organisation reste réduit. Elle est régulièrement la cible de critiques. Le WWF parle d'échec, expliquant que les stocks de thon sont de

plus en plus en péril. Au grand dam des pêcheurs traditionnels qui ne peuvent lutter face aux pêcheries industrielles. *La Gazette* écrit : « *Les Malagasy assistent à une vente aux enchères de leurs ressources naturelles par les 'personnes au pouvoir' aux étrangers d'année en année. Avec Ambatovy et QMM dans le secteur minier ; les Japonais entrent en scène mesdames et messieurs. Dites au revoir au développement si vous espérez une relance via l'exploitation de notre économie bleue.* ». Le ministère s'efforce de rassurer l'opinion : « *Les redevances de pêche sont de 131,20 dollars par tonne contre 34 dollars par tonne auparavant, ce qui fait une augmentation de 400 %* », explique-t-il dans un communiqué publié sur sa page Facebook. Et comme il s'agit de palangriers et non de senneurs, les bâtiments devraient utiliser des lignes à hameçon et non des filets, poursuit le ministère, pour rassurer sur les espèces qui seront effectivement capturées.

26/07 - Mangroves : 3 000 à 7 000 ha perdus chaque année entre 1995 et 2018. « *C'est une grande perte qui n'a cessé d'augmenter et qui a réduit les avantages et les revenus issus de leur présence et de leur exploitation* », a déclaré la ministre de l'environnement, Marie-Orléa Vina. Le pays possède environ 390 000 ha de mangroves, soit près de 1,43 % de la couverture forestière, 2 % de la réserve mondiale et 20 % des réserves africaines. Elles assurent la survie de la population dans leurs zones de distribution. A l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour la conservation des écosystèmes de mangroves, la ministre s'est rendue dans le district de Nosy-Be où cet écosystème est particulièrement menacé. Elles sont devenues la ressource de proximité la plus exploitée pour les besoins quotidiens en bois de la population. Un reboisement de 100 000 plants de Honko (mangrove) sur un site de 10 ha a été réalisé à cette occasion à Dar-Es-Salam-Nosy Be. L'aquaculture de la crevette est l'une des causes de la disparition des mangroves. *La Gazette* dénonce leur accaparement par un entrepreneur *karana*, une activité très rentable qui alimenterait des circuits financiers offshore. La crevette constitue le cinquième produit d'exportation pour Madagascar.

07/07 - « Batteries usagées : Madagascar, poubelle du monde », titre *La Gazette*. Depuis des décennies, leur commerce sévit sur le marché des pièces d'occasion automobiles. Les importations ont toujours lieu de manière régulière, au vu et au su des autorités. Ce n'est que tout récemment que la douane a appréhendé au port de Toamasina un lot de 430 batteries qui vont être renvoyées dans les pays d'origine. Des décrets de 2012 et 2018 interdisent formellement l'importation de ces batteries. Les îles voisines sont intransigeantes pour ce commerce de marchandises hautement toxiques et polluantes. C'est ainsi que les autorités réunionnaises ont saisi en 2012 au port de Saint-Denis neuf tonnes de batteries usagées chargées dans un conteneur à destination de Madagascar. Une dizaine de personnes avaient été arrêtée.

08/7 - La Banque mondiale a publié son classement annuel des capitales stressantes. Antananarivo apparaît à la 134ème place sur 150, parmi celles où la qualité de vie est la plus dégradée. Les bouchons incessants dans la capitale génèrent de la pollution et du stress. Selon les auteurs de l'étude, ces embouteillages ont un coût important pour les sociétés installées à Antananarivo. Ils estiment le coût de cette sclérose de la capitale à 40 millions de dollars, soit 0,34 point de PIB.

13/07 - Madagascar présente son neuvième rapport EITI. Il s'agit du « *rapport assoupli* » et du rapport d'avancement relatifs aux exercices 2019 et 2020. Le secteur extractif n'a pas été épargné par la crise sanitaire. Ainsi, une diminution des recettes fiscales, de la valeur des exportations et des ristournes perçues par les collectivités territoriales décentralisées est constatée en 2020 par rapport à 2019. En 2019, la valeur des exportations du secteur est estimée à 2828 milliards MGA, soit 29,24 % du total des exportations. En 2020, elle est chiffrée à 1384 milliards MGA, soit 18,33 % du total des exportations. EITI Madagascar est dans les temps par rapport aux calendriers exigés par l'EITI International concernant plus particulièrement le rapport d'avancement 2020 et le « *rapport assoupli* » de l'exercice 2020, souligne-t-on, la publication se faisant en principe deux ans après la clôture des exercices couverts. Le gouvernement vise la note « *progrès satisfaisant* » pour l'année 2023. Madagascar a été accepté comme « *pays candidat à l'EITI* » en février 2008. Les efforts de transparence s'enchaînent, notamment en matière de publication de certaines informations liées aux retombées des industries extractives sur l'économie nationale.

► Foncier, agri-business, aménagements

16/07 - Andry Rajoelina à Mandoto : 167 713 certificats fonciers distribués à des agriculteurs des 33 communes de la région Vakinankaratra. Lors de son allocution, il a annoncé que la restitution de leurs terrains aux malgaches serait la solution pour vaincre la pauvreté. « *L'objectif étant l'autosuffisance alimentaire* ». Pour bénéficier d'un certificat foncier, un agriculteur doit démontrer à une commission locale, rattachée à un bureau foncier au niveau de chaque commune, qu'il a mis en valeur un terrain depuis au moins cinq ans. La distribution de ces certificats fonciers fait suite aux résolutions prises lors du colloque national sur le foncier qui s'est tenu le 8 juin à Antananarivo. L'opération menée à Mandoto est menée en partenariat avec le projet Croissance agricole et sécurisation foncière (CASEF), financé par la Banque mondiale. Le Collectif Tany rappelle que les certificats fonciers sont des documents attribués aux occupants des propriétés privées non titrées (PPNT) pour prouver la propriété de terrains qui appartenaient à ces personnes

depuis plusieurs années, et qu'elles ont souvent hérités de leurs ancêtres, mais pour lesquels ces personnes ne possédaient pas de titre foncier ni de cadastre. La loi de 2022 portant refonte des règles fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée ne concerne pas les distributions de terres car les terrains concernés appartiennent déjà à ces personnes, mais elle confirme leur droit de propriété sur les terrains qu'elles possèdent et occupent déjà. Ce droit de propriété sur les PPNT avait été confirmé par la loi de 2006 remise en cause par la loi de 2021 et reconnu de nouveau par la loi de 2022. La principale différence entre le certificat foncier et le titre foncier est que le certificat foncier, délivré par le guichet foncier communal s'avère plus accessible aux paysans en coût et en proximité, que le titre foncier, délivré par les services fonciers de l'Etat.

25/07 - Andry Rajoelina annonce le lancement d'un projet de création d'une nouvelle ville à Mahajanga.

Une surface de 300 ha sera aménagée. La particularité de ce projet consiste à mettre un terrain à la disposition des bénéficiaires à travers un système de location-vente. Le chef de l'Etat a également procédé dans cette ville au tirage au sort des premières « *Trano Mora* » [habitations individuelles bon marché mises en location-vente pour une durée de 15 à 20 ans, à raison de 250 000 à 325 000 Ar par mois.]. Pour cette première distribution, 29 bénéficiaires ont été tirés au sort parmi les 384 familles ayant rempli les fiches et les conditions d'inscription. L'opération est appelée à être étendue aux villes de Toamasina, Antsiranana, Antsirabe, Nosy Be, Manakara... A l'approche de la présidentielle, Andry Rajoelina multiplie les déplacements et les inaugurations. Il annonce que d'ici la fin de son mandat au moins 40 % de la population aura reçu un certificat foncier. Lors de son déplacement dans le Nord-Ouest, il a remis 10 000 certificats fonciers au profit des paysans issus de 6 communes.

► Economie - Social

01/07 - Loi de finances rectificative (LFR) - Le budget de l'État revu à la baisse. Les recettes de l'État ont été amputées de 370,4 milliards Ar pour les six prochains mois. La situation actuelle, marquée notamment par les chocs exogènes causés par la crise sanitaire et les conséquences économiques de la guerre en Ukraine, réduit en effet la visibilité en matière de perspectives économiques. Le taux de croissance économique est de ce fait revu à la baisse, l'inflation qui était prévue à 6,4 % dans la loi de finances Initiale est révisée à 9,2 % dans la LFR. La décision a été prise de réduire le nombre de recrutement d'agents de l'Etat. Une subvention de 120 milliards Ar est accordée à Jirama. Une somme qui, selon la ministre des finances, ne représente pas le dixième des besoins de la société d'Etat. Différentes subventions reçues des partenaires techniques et financiers pour une transition vers les énergies renouvelables sont déjà en cours de versement.

01/07 - L'Afrique, l'Inde et l'Europe de l'Est : tels sont les nouveaux marchés que le ministère du tourisme entrevoit de percer et de prioriser dans son nouveau plan de relance du secteur. En plus de l'intérêt que peuvent porter les touristes de ces pays pour Madagascar, ce sont également des marchés avec lesquels la Grande île a un accès direct, a soutenu le ministre Joël Randriamandranto. Pour les touristes africains, il y a Ethiopian Airlines et Kenya Airways. De même pour les Indiens avec Air Mauritius et les touristes de l'Europe de l'Est avec Turkish Airlines.

05/07 - Le volume des importations du riz augmente, avec 224 034 tonnes importés pour les quatre premiers mois de cette année. Cette quantité représente un surplus de 38 726 tonnes, par rapport à la même période de l'année dernière.

06/07 - L'application du système de plafonnement des prix plafonds des PPN prolongée de trois mois, de nouveaux prix en discussion, notamment pour le riz importé, le sucre, l'huile, la farine et le ciment. Un importateur ne cache pas ses inquiétudes face à cette décision. « *Il faut attendre les nouveaux prix des carburants avant de fixer à nouveau les prix des PPN* », indique-t-il. Il craint que les autorités ne basent les calculs sur les prix applicables avant que les prix à la pompe n'augmentent. Il estime que l'inflation sera encore plus importante dès que la hausse des prix des carburants sera intervenue.

05/07 - Filière vanille - La ministre de l'économie et des finances Rindra Hasimbelo Rabarininarison, a participé à la Conférence internationale de la vanille qui s'est tenue à Paris. Lors de sa prise de parole, elle a notamment insisté sur les obligations des exportateurs, entre autres la domiciliation bancaire, le rapatriement de devises, le respect du délai de leur rapatriement ainsi que la cession des recettes d'exportation.

13/07 - Des paysans dénoncent le non-respect du prix plancher de la vanille verte par les collecteurs. Ils bloquent la route reliant Andapa à Sambava. Contrairement à ce que le ministère du commerce a indiqué, le prix de référence de 75 000 Ar le kg ne serait pas respecté sur le terrain. Les collecteurs proposent des prix très bas, jusqu'à 25.000 Ar. Le ministère a pourtant affirmé que le prix plancher arrêté par le gouvernement est respecté. Le même problème se pose tous les ans, le prix minimum de vente à l'exportation et le prix plancher d'achat de la vanille verte auprès des paysans ne sont pas souvent respectés. Le gouvernement fixe

chaque année les prix de la vanille pour préserver la filière. Les collecteurs et les exportateurs gagnent des profits exorbitants au détriment des paysans qui sont les grands perdants, affirment les autorités pour justifier ce prix plancher. Les exportateurs devraient normalement remplir un cahier des charges indiquant les collecteurs avec lesquels ils travaillent et doivent s'engager à acheter les gousses vertes à pas moins de 75.000 Ar. Cependant, il n'y a aucune mesure officielle ni sanction contre les collecteurs qui ne respecteraient pas ce prix. Autre problème, certains producteurs ne vendent pas leur vanille systématiquement auprès des marchés contrôlés, d'où la difficulté du suivi. Madagascar représente actuellement 80 % de la production mondiale de vanille. La filière a rapporté au pays 770 millions de dollars lors de la campagne 2021-2022 avec 2 900 tonnes exportées.

16/07 - La volonté d'assainissement de la filière vanille se heurte à l'hostilité de certains exportateurs. L'équivalent de 1 000 milliards Ar en devises non rapatriées par des sociétés fantômes. Des exportateurs se livrent à la création de sociétés fantômes pour ne pas rapatrier de devises, condition sine qua non pour obtenir une licence d'exportation et se libérer de toutes charges fiscales. « *Le procédé est simple, on crée une société (fantôme) pour pouvoir exporter, une fois l'opération terminée la société est démantelée et l'année suivante une nouvelle société sera créée pour la même opération sans que la première ait rapatrié les devises comme la loi l'exige. De plus, ces sociétés ne payent pas de taxes* », explique une source proche de la filière. Seules 35 % des recettes des exportations de l'or vert ont ainsi été rapatriées pour la campagne 2021-2022. Des opérateurs dénoncent également des irrégularités pour l'obtention des agréments pour l'exportation. « *Les agréments sont octroyés à l'exportateur selon sa position vis-à-vis du pouvoir, et beaucoup d'exportateurs sont sujets, depuis quelques jours, à des redressements fiscaux car ils sont ciblés comme étant contre le processus actuel* », a expliqué dernièrement le député de Toamasina, Roland Ratsiraka. « *Personne n'achète la vanille ici, sauf dans les marchés noirs où des paysans vendent leurs produits à 30 000 ou 35 000 Ar le kilo, ce qui n'est pas du tout rentable* », décrit un planteur. Sur certains marchés contrôlés, l'ambiance est tendue. Les paysans attendent les acheteurs. Une partie d'entre eux plaide pour une levée du prix minimum fixé par l'État pour les laisser négocier avec les collecteurs et les exportateurs. « *Les paysans aimeraient vendre à 75 000 Ar le kilo, mais ils ont aussi besoin de vendre leur vanille rapidement pour pouvoir subvenir à leurs besoins, surtout dans ce contexte d'inflation et d'augmentation des prix du carburant. Il y a aussi des problèmes d'insécurité et de vols de vanille. Donc, rester avec des stocks n'est pas rassurant* », explique un représentant des planteurs.

01/07 - Le grève des employés du ministère des affaires étrangères se prolonge. Les deux syndicats démentent la déclaration du chef de la diplomatie selon laquelle leur grève a des dessous politiques. Pour les syndicats, le ministre n'a pas la volonté d'apporter des solutions durables au sein de ce département. La grève continue et les revendications syndicales sont maintenues, soutiennent-ils. Ces revendications portent, entre autres, sur l'application effective des dispositions régissant la carrière des personnels, notamment le système de rotation et d'affectation entre le département central et les représentations extérieures pour les agents diplomatiques et consulaires, ainsi que la perception des émoluments dont la dotation a été approuvée par le gouvernement et dont le budget est inscrit dans la loi de finances au titre du budget du ministère. Les syndicalistes dénoncent également les « *actes de dénigrement et propos discriminatoires des instances hiérarchiques, à connotations racistes* ». Deux directeurs généraux du ministère qui suivaient le mouvement de contestation ont été remplacés.

05/07 - Les employés de la ligne ferroviaire Fianarantsoa Côte-Est sont en grève. Ils réclament le paiement de 8 mois de salaires impayés. 108 agents en service au sein de la FCE sont concernés. Les agents retraités de la ligne n'ont pas non plus perçu leurs pensions depuis 2014. A peine remise sur les rails au mois d'avril, après une longue interruption pour des raisons techniques, la ligne risque de nouveau de ne plus pouvoir assurer cette liaison capitale pour le désenclavement de la zone.

27/07 - Madagascar Airlines regroupant Air Madagascar et Tsaradia n'est qu'un montage financier, elle n'est pas « une compagnie aérienne et ne peut valablement s'en prévaloir », prévient l'Aviation civile de Madagascar (ACM). Madagascar Airlines n'a ni licence d'exploitation, ni certificat de transporteur aérien. Autrement dit, la compagnie ne doit pas encore opérer sous cette nouvelle appellation. « *Cela représente un risque pour le secteur de l'aviation du pays si l'OACI venait à s'en rendre compte* », indique une source. Ses démarches pour l'obtention d'une licence d'exploitation sont en cours mais n'ont pas encore abouti. La compagnie ne doit donc pas encore être considérée comme telle et devrait rectifier les informations qu'elle présente dans le cadre de sa campagne de communication. La création de la nouvelle compagnie a été faite dans l'urgence, sans acte juridique et sans tenir compte de la réglementation en vigueur dans le transport aérien international. Madagascar Airlines dessert la Réunion 2 fois par semaine... Rinah Rakotomanga et Mamy Rakotondraibe, respectivement présidente et le vice-président du conseil d'administration d'Air Madagascar, sont considérés comme étant à l'origine de cette situation. Ils ont été démis de leurs fonctions, non sans encombre. Mamy Rakotondraibe est ancien directeur général de CNaPS et Rinah Rakotomanga ancienne directrice de la communication de la présidence.

23/07 - Le décret fixant le salaire minimum mensuel pour le secteur privé à 250.000 Ar est enfin publié. En revanche, les salaires minima d'embauche et d'ancienneté par catégorie professionnelle ainsi que les modalités de mise en œuvre du complément pris en charge par l'Etat seront fixés par un arrêté dont la publication est attendue.

► **Coopération, bailleurs de fonds**

01/07 - Lutte contre le kere : la France mobilise plus de 7,6 millions d'euros au titre de l'aide alimentaire d'urgence en 2021 et 2022. L'ambassadeur de France, Christophe Bouchard, s'est rendu, accompagné de représentants du PAM, dans le Sud de l'île. En 2021, 3,13 millions d'euros ont permis de financer les projets d'Action Contre la Faim Madagascar, Humanité & Inclusion – Programme Madagascar, du GRET Madagascar et du PAM. En début d'année, la France a renouvelé son soutien à l'action du PAM en lui accordant une aide supplémentaire de 1,5 million pour le traitement et la prévention de la malnutrition aiguë chez les enfants. Action Contre la Faim, Humanité et Inclusion, le GRET, Médecins du Monde, CARE, ont également bénéficié de 3 millions d'euros depuis le début de l'année 2022 au titre de l'aide alimentaire d'urgence.

05/07 - Le tout premier sémaphore de Madagascar est installé à Taolagnaro. Financé par la France à hauteur de 180 000 euros, de même que la formation des personnels qui y seront affectés, il s'inscrit dans un projet plus global qui consiste à doter Madagascar d'une série de 5 sémaphores qui lui permettront d'assurer plus efficacement sa souveraineté sur ses ressources océaniques. Le sémaphore est un outil efficace de surveillance maritime, de diffusion et d'acquisition de l'information nautique et de sauvetage en mer. Il a aussi d'autres usages comme la lutte contre la pêche illégale et la protection de l'environnement.

23/07 - Le développement de la gendarmerie maritime malgache abordé lors d'une rencontre entre le général Njatoarisoa Andrianjanaka, ancien commandant de la gendarmerie, et le général Facquet, commandant de la gendarmerie maritime française. L'objectif du général Andrianjanaka est de densifier les contrôles en mer dans le cadre de la lutte contre les trafics d'êtres humains, de la protection de l'environnement et des ressources halieutiques. Les eaux de la ZEE malgache sont le terrain privilégié des trafiquants en tous genres. L'expertise française en la matière est sollicitée par les malgaches dans des « *perspectives de coopération opérationnelle et technique, de formation et d'appui mutuel* ».

01/07 - 1 million de dollars du gouvernement américain pour le renforcement de la démocratie. L'annonce a été faite par la nouvelle ambassadrice américaine Claire Pierangelo. « *Le gouvernement américain s'engage à soutenir Madagascar dans le processus de développement des institutions démocratiques* », a-t-elle déclaré. Le chef de la diplomatie a soutenu que « *le multilatéralisme, pilier de la politique extérieure de Madagascar, sera la meilleure voie qui conduira à la résolution des problèmes internationaux* ».

L'ambassadrice a déclaré que le Peace Corps a donné son approbation pour le retour des volontaires à Madagascar à compter du mois d'août, ce après deux ans et demi d'absence. Les volontaires du Corps de la Paix avaient dû quitter la Grande île en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19. Ils interviennent en partenariat étroit avec les communautés locales depuis 1993.

01/07 - Millenium challenge corporation (MCC) - Madagascar réaffirme ses ambitions. « *Un long voyage* ». C'est l'expression utilisée par Richard Randriamandrato, ministre des affaires étrangères, pour parler du processus de réintégration de Madagascar au MCC, rappelant à l'ambassadrice des Etats-Unis que durant la visite du président de la République à Washington, en avril, la réintégration de Madagascar avait été soulevée. « *Nous sommes prêts à répondre aux exigences* », a-t-il lancé. En avril, des indiscretions avaient laissé entendre que, sauf baisse de performance, la Grande île avait de grandes chances de figurer dans la liste des éligibles pour 2023. Cette liste devrait être connue au début du second semestre 2022. Créée en 2004, le MCC est une agence de l'administration américaine qui gère le Millenium Challenge Account (MCA). Un fonds voté annuellement par le Congrès des Etats-Unis. L'avantage du MCA est que le pays bénéficiaire dispose d'une grande latitude dans l'affectation des fonds mis à sa disposition. La Grande île a fait partie des premiers bénéficiaires mais l'aide a été suspendue lors de la crise politique de 2009. Pour avoir les faveurs du MCC il faut remplir 20 critères répartis en trois grandes rubriques que sont la bonne gouvernance, l'investissement dans le capital humain et la liberté économique. La Grande île satisfait à 12 des 20 critères. « *Le gouvernement est disposé à déployer tous les efforts nécessaires pour lutter contre la corruption, lutter contre la déforestation, renforcer le reboisement et la préservation des forêts existantes et lutter contre la traite des êtres humains* », a déclaré le chef de la diplomatie.

18/07 - Madagascar va recevoir du groupe de la BAD un financement de 20,2 millions de dollars pour accroître sa production de céréales et d'oléagineux. Le projet couvrira quatre filières agricoles dont le riz, le blé qui sera transformé en farine, le soja et l'huile alimentaire ainsi que la production de tourteau pour bétail.

Le système semencier sera renforcé pour la production de 7 540 tonnes de semences certifiées améliorées et résilientes, mettre à disposition de 139 100 producteurs (dont 30 % de femmes) 2 485 tonnes de semences certifiées et 21 830 tonnes d'engrais dont 20 528 tonnes d'engrais organique, à l'aide de la plateforme de bons électroniques du ministère de l'agriculture. 17 régions bénéficieront du projet.

21/07 - Une partie du don de 100 millions de dollars octroyé par le gouvernement indien et la banque indienne Exim Bank sera affectée aux subventions accordées aux transporteurs souhaitant acquérir de nouveaux bus. L'Etat prendra en charge une partie des coûts liés aux achats des véhicules de 50 places qui sont proposés aux transporteurs urbains. Les transporteurs ne verseront que 50 % du prix d'achat et ne paieront pas les taxes (droits de douane et TVA). L'Etat entend améliorer le secteur du transport urbain, notamment dans la capitale et ses environs, à travers le renouvellement du parc automobile et l'augmentation de la capacité des bus. Mais l'idée est aussi de convaincre les transporteurs de ne pas augmenter de plus de 100 Ar le prix des tickets de bus. Alors que les coopératives réclament 700 Ar, l'Etat exige que le tarif n'aille pas au-delà de 600 Ar.

27/07 - Sur les 2,8 milliards de dollars d'engagements de la Banque mondiale pour ses projets à Madagascar, 1,9 milliard de dollars, soit 70,8 %, n'est pas encore décaissé. La représentante résidente de la Banque, Marie-Chantal Uwanyiligira, a expliqué que ce problème est surtout dû à la lourdeur des procédures du gouvernement malgache. Pour la signature d'un accord de don et surtout d'un accord de crédit avec le gouvernement il faudrait passer par 27 étapes avant le décaissement. Ainsi, le financement d'un projet peut prendre jusqu'à 11 mois pour être décaissé et l'ouverture d'un compte bancaire peut demander jusqu'à 7 mois.

29/07 - L'évaluation de Madagascar en vue du décaissement de la 3e tranche du programme de Facilité élargie de crédit (FEC) est en cours de finalisation. Le dossier sera présenté au conseil d'administration du FMI au mois de septembre. La 2e revue du programme FEC avait démarré en mai, avec le déplacement d'une délégation à Madagascar. La mission s'était terminée début juin mais aucun communiqué conjoint n'a été publié sur ses conclusions. L'administrateur qui siège au FMI au nom de Madagascar souligne que des efforts restent à faire dans le domaine de la gouvernance énergétique, mais aussi, de la mobilisation des ressources internes. L'Etat s'est finalement décidé à appliquer la hausse des carburants prônée par le FMI mais l'amélioration nécessaire de la gestion de la Jirama et la réduction conséquente, voire la fin des subventions étatiques restent d'actualité pour les institutions de Bretton Woods, surtout le FMI. Ceci dans l'idée de réduire les dépenses providentielles de l'Etat, pour augmenter les budgets d'investissement.

Taux de change au 31/07/22 : 1 euro = 4 259 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Moov, 2424.mg, Justice Madagascar (Facebook)

Les dessins de presse du mois :

